

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS. : **M. JOSEPH ZAYED, président**
M. PIERRE MAGNAN, commissaire
Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DE L'AMIANTE
ET DES RÉSIDUS MINIERES AMIANTÉS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 18 février 2020 à 19 h
Centre de Congrès de Thetford Mines
777, 9e Rue Sud
Thetford Mines

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 18 FÉVRIER 2020

MOT DU PRÉSIDENT.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES.....	2
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT - CHAUDIÈRE-APPALACHES	
M. MARTIN VAILLANCOURT ET FRANÇOIS GAGNON (DM68).....	2
VILLE DE THETFORD MINES	
MM. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU ET OLIVIER GRONDIN (DM88 et DM88.1).....	11
COMITÉ D'ACTIONS ENVIRONNEMENTALES DE LA MRC DES APPALACHES	
Mme ISABELLE GAGNON ET M. FRANÇOIS DÉCARY (DM64 et DM64.1).....	44
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINÉ	
M. GASTON NADEAU (DM15).....	57
MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR-DE-JÉSUS	
M. GUY ROY (DM83).....	60
MUNICIPALITÉ D'IRLANDE	
M. JEAN-FRANÇOIS HAMEL.....	68
MAZARIN - SOCIÉTÉ ASBESTOS	
M. GUY BÉRARD (DM70).....	76
MOT DE LA FIN.....	97

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 FÉVRIER 2020, À 9 h

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Mesdames, messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette deuxième séance de l'audience publique portant sur L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés.

Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par Internet au moyen de la webdiffusion.

Je vous demanderais, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques, et je vous en remercie.

Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure élémentaire en audience publique.

Tout d'abord, je demande aux personnes dont la présentation est prévue pour ce soir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est pas déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes.

Au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs des mémoires afin de préciser leur point de vue.

Nous vous soulignons que vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou encore dans sa présentation.

Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence, une citation erronée et non à se prononcer sur la justesse ou encore la suffisance d'une analyse ou encore d'une opinion.

Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni d'ailleurs aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. MARTIN VAILLANCOURT ET M. FRANÇOIS GAGNON

LE PRÉSIDENT :

Sans plus tarder, j'invite monsieur Martin Vaillancourt.

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Bonsoir. Je suis Martin Vaillancourt du Conseil régional en environnement de Chaudière-Appalaches. Je suis accompagné, ce soir, de monsieur François Gagnon, qui est analyste à la Conférence régionale des élus. Donc, merci de nous recevoir. -- J'ai dit...? Pardon, rectification.

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Conseil, oui, Conseil régional en environnement. J'ai utilisé mon ancienne... mon ancienne allégeance. Comme je dis parfois, j'ai perdu mon accent depuis.

Le Conseil régional en environnement de Chaudière-Appalaches est un organisme qui a à coeur, bien sûr, la protection de l'environnement, mais aussi la mise en oeuvre du développement durable. L'organisme est constitué de 18 administrateurs qui représentent à peu près toutes les sphères d'activités dans la région et de 227 membres qui sont principalement des municipalités sur le territoire.

Donc, on a un mandat, beaucoup, d'accompagner les intervenants sur le territoire dans la mise en oeuvre du développement durable, dans la... dans les... aussi dans le respect des normes environnementales. Et c'est dans une perspective, là, de contribuer à la réflexion sur le cadre réglementaire qui entoure la gestion puis la valorisation des résidus amiantés et des résidus amiantés en général -- des résidus amiantés miniers, pardon, et des résidus amianté en général que le CRECA dépose ce soir, là, un mémoire au BAPE.

On amène un mémoire qui est en nuances, le... notre principal positionnement, c'est qu'on a un... on se soucie du problème de santé publique que constituent les poussières d'amianté qui proviennent à la fois des débris amiantés et des résidus miniers amiantés. Et je sais que les travaux de la commission ont particulièrement porté sur les résidus miniers amiantés, mais, nous, dans notre mémoire, on a développé sur... beaucoup aussi sur les résidus amiantés en général qui sont souvent la cause des maladies et des problèmes de santé, là, chez les travailleurs de la construction, notamment.

Donc, on juge que c'est un enjeu de santé publique important et que le cadre réglementaire sur l'exploitation des résidus d'amiante devrait aussi s'intéresser aux résidus... des déchets, là, d'amiante et non pas qu'aux résidus miniers amiantés.

On a, de manière générale... on s'est posé favorable à ce qu'il y ait une exploitation économique des résidus amiantés miniers, sous certaines conditions, par contre. On considère qu'il y a des enjeux de nature économique, scientifique, environnementale, technologique, et même des enjeux réglementaires qui ne sont pas complètement rencontrés jusqu'à maintenant, puis le mémoire, là, va en faire le tour.

Notre recommandation principale, ça serait de faire en sorte que toutes les activités qui sont liées à la valorisation de l'amiante ou aux résidus amiantés en général fassent l'objet de la mise en place d'une commission qui aurait des pouvoirs élargis et qui pourrait se pencher sur les différents enjeux qu'on va soulever. Donc, on fait souvent référence à cette structure-là qui se veut agile, donc qui est un pont entre les intervenants, les acteurs économiques, les groupes environnementaux, les gouvernements locaux et que ces... qu'il puisse y avoir un dialogue constant sur ces... sur la question de l'amiante.

Pendant les travaux de la commission, à plusieurs reprises, on a mentionné qu'il y avait des défis méthodologiques, des défis de caractérisation, des défis de normes, des défis de gestion des résidus des haldes, et cetera. Il y a beaucoup de... en fait, l'ensemble des réponses n'ont pas été obtenues, c'est ce qu'on constate, et la mise en oeuvre de ça va prendre du temps, donc va devoir être portée par un regroupement quelconque, et ce qu'on propose, nous, ça prend la forme d'une commission permanente sur ces enjeux-là et qui pourrait aussi faire l'ensemble de l'éducation et de la sensibilisation sur les questions relatives à l'amiante pour les prochaines décennies au Québec, là, jusqu'à tant que ceux qui sont susceptibles de développer ces maladies-là soient de moins en moins, là, en contact avec les fibres d'amiante.

Donc, rapidement, on va passer sur les recommandations spécifiques. La... notre premier enjeu, c'est celui de la santé publique et on insiste, là, sur la gestion des matériaux contenant de l'amiante. Donc, notre recommandation, dans cette section-là, est vraiment que le défi de la gestion des déchets amiantés est tout aussi important que le défi de la gestion des résidus miniers amiantés. Donc, il ne faut surtout pas qu'on mette un de côté, là, les impacts négatifs sur la santé du public se retrouvent beaucoup plus chez les travailleurs de la construction que chez les mineurs, par exemple, là. Et le nombre de décès attribuable à ces maladies-là est incroyablement élevé, pas seulement au Québec, là, mais partout dans le monde où les gens ont été en contact avec ces matières-là.

La deuxième recommandation porte sur les conditions entourant la valorisation des résidus miniers amiantés et, plus spécifiquement, sur l'importance d'établir les normes relatives au bruit de fond. Donc, la... on est conscient qu'une activité industrielle quelle qu'elle soit risque d'entraîner des

poussières. Ces poussières-là, si elles sont... si elles n'influencent pas le bruit de fond en général, on juge que les mesures de mitigation, là, pourraient être simplifiées. Par contre, à partir du moment où on connaît les valeurs relatives au bruit de fond qui peuvent être prégnants, là, sur les zones où il y a ces activités-là et que les activités industrielles font augmenter la présence de poussières d'amiante, bien que là, à ce moment-là que les mesures de mitigation, là, soient ciblées.

On dit, également, un mot sur les impacts de la banalisation des dangers de l'amiante dans la sphère publique. La... on est à une époque où les... l'opinion a souvent préséance sur les faits scientifiques. Et au CRECA, on croit qu'il faut reposer l'analyse de risques, là, sur les principes scientifiques de façon à évaluer correctement les risques associés à l'exposition à l'amiante et d'éviter de banaliser ce risque-là. La banalisation du risque fait en sorte que les mesures de protection des travailleurs sont souvent mises de côté, et pourtant on voit, là, que les taux d'exposition ont besoin d'être très faibles, là, pour engendrer des conséquences importantes.

Donc, il y a des recommandations, là, qui vont dans le sens, là, de poursuivre l'éducation et la sensibilisation, la transparence quant aux données puis aux effets de ces matières-là auprès de la population.

Lorsqu'on soulève les enjeux économiques dans le mémoire, la... on est bien conscient que l'incertitude qui vient avec un cadre réglementaire complexe, l'incertitude qui est engendrée auprès... en fait, qui est perçue, là, par les industriels qui cherchent à déployer des projets est quelque chose de réel, donc de faire en sorte que le cadre puisse se mettre en place et que... de pouvoir libérer cette incertitude-là. Par contre, il ne faut jamais se soustraire, là, aux questions de santé des travailleurs puis de santé publique, là, il y a une préséance à donner à tout moment, là, sur ces éléments-là.

On a également évalué, là, les coûts particuliers sur les... pour les citoyens ou les gouvernements locaux et on est d'avis qu'il devrait y avoir une forme d'indemnisation des gouvernements locaux où des citoyens qui sont pris avec des problèmes de résidus d'amiante, par exemple sur leur propriété, donc que ça devienne une responsabilité du gouvernement d'arriver à indemniser. Et en offrant une possibilité d'indemnisation, il y a peut-être une possibilité d'encadrer la manière dont sont faits, là, les travaux qui visent, là, à se départir de ces matières-là.

On a discours assez longtemps sur les enjeux scientifiques et sur l'importance d'obtenir des données probantes dans le cadre de la valorisation des résidus miniers amiantés. On se rend compte que les méthodes d'échantillonnage qui sont actuellement utilisées semblent être ou ponctuelles ou en fonction d'un projet donné, mais il n'y a pas eu de standardisation, c'est difficile de comparer les jeux de données entre eux, donc d'arriver à obtenir des méthodes constantes d'analyse, là, de la problématique et d'avoir un meilleur échantillonnage de la qualité de l'air ou de la qualité de l'eau. Puis de cette façon-là avoir un bon portrait de l'effet, par exemple, des vents dominants sur la dispersion des poussières, les conditions météo, et cetera, de manière à mieux juger, là, de l'impact des activités industrielles.

Et tant et aussi longtemps qu'un tel cadre méthodologique n'est pas établi, d'user d'un principe de précaution, là, d'avoir des... peut-être des contrôles un peu plus stricts pour les entreprises qui sont déjà en place, le temps que le cadre existe, et de faire en sorte, là, qu'il y ait une... aussi beaucoup de transparence dans les prises de mesures pour que l'information soit connue de tous.

En termes d'enjeux environnementaux, on a des préoccupations sur les aspects de contamination cumulative, c'est-à-dire que la... habituellement, au Québec, on évalue chaque projet individuellement dans le cadre des projets qui sont susceptibles d'émettre davantage de poussières ou d'autres types de contaminants, il faudrait pouvoir avoir une vue d'ensemble dans la région. Oui, il y a un potentiel économique qui est probablement réel, mais de transformer ce potentiel économique là en un autre passif environnemental pour la région, on n'y gagnera rien. Donc, d'avoir, dans l'analyse des projets futurs à venir, de toujours garder, là, une perspective de -- voyons -- d'impacts cumulatifs.

Il y a aussi des enjeux qui touchent spécifiquement la qualité de l'eau de la rivière Bécancour, donc plusieurs haldes minières, là, à proximité qui sont... qui font l'objet parfois de décrochage, régulièrement de lessivage. Les techniques d'analyse des contaminants dans l'eau sont, elles aussi, selon nous, à parfaire. Et on serait d'avis de pouvoir, si des projets de valorisation des résidus miniers pouvaient s'intéresser d'abord à ces haldes-là qui nous paraissent problématiques en premier, notamment pour en changer, là, les pentes de manière à avoir des talus plus stables qui ont... moins susceptibles, là, d'être décrochés.

Il y a, bon, il y a des recommandations plus spécifiques, là, mais il y a des... il y a déjà des approches, là, qui ont été établies, notamment par les organismes de bassins versants pour la rivière Bécancour, là, qui pourraient être généralisées ou renforcées.

On a dégagé un certain nombre d'enjeux technologiques aussi pour permettre la valorisation des résidus miniers. On est d'avis que les techniques d'analyse qui permettent d'avoir des données probantes de manière rapide, il faut qu'elles soient développées ou il faut qu'elles soient plus largement utilisées. Donc, on a un certain nombre de recommandations, là, qui touchent plus spécifiquement, là, l'accessibilité des... de la microscopie électronique et des techniques d'analyse spécialisées, donc que les échantillons, là, voyagent peut-être un peu moins et que les résultats reviennent de manière plus rapide aussi.

Donc, encore là, dans le cadre... toujours dans les aspects technologiques, on recommande l'utilisation, là, d'équipements de rabattage de poussières, d'équipements robotisés ou mécanisés pour l'exploitation des haldes, là, toujours dans un souci de protection, là, de la santé des travailleurs, là, puis de la mitigation, là, de la possibilité des poussières d'amiante.

Dans les enjeux réglementaires, on est d'avis que, à défaut de considérer l'amiante comme une matière dangereuse, que soient considérées, là, dans la LQE les poussières d'amiante comme des

mati... comme une matière dangereuse. Donc, de pouvoir, de manière stricte, encadrer les poussières et de pouvoir gérer de manière plus large, là, les matériaux amiantés qui sont moins à risque, là, de dégager des poussières.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être votre conclusion.

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Je dirais, en fait, une dernière recommandation, là, réglementaire, là, que la responsabilité des propriétaires de sites soit élargie de manière à pouvoir... en fait, être partagée entre le propriétaire des sites et les gens qui sont responsables de la réalisation des travaux sur ces sites-là.

Et à l'image de d'autres législations, là, qu'il puisse avoir un registre québécois, là, d'exposition des citoyens à l'amiante qui serait géré, là, par, par exemple, des instituts de santé publique, mais ces registres-là existent, là, sous d'autres juridictions.

Donc, je vous remercie pour votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Peut-être une clarification que je vous demanderais d'apporter. Vous avez soulevé l'importance d'établir le bruit de fond; effectivement, c'est un aspect qui a été touché largement lors de la première partie de l'audience publique. Cette caractérisation du bruit de fond devrait être sous la responsabilité de qui, selon vous?

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Nous, dans le mandat... dans la recommandation principale, en mettant en place une commission qui aurait un regard élargi, si on veut, sur ces questions-là, les aspects méthodologiques ou scientifiques associés à, mettons, à cette méthodologie-là pourraient relever de la commission et, bien sûr, en collaboration avec les autres organismes réglementaires et...

LE PRÉSIDENT :

Et s'il n'y avait pas cette commission-là? S'il n'y avait pas cet organisme-là?

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Oui, probablement le ministère de l'Environnement avec des équipes scientifiques d'abord.

LE PRÉSIDENT :

Et cette caractérisation, pour vous, elle devrait être préalable à tout projet?

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Elle ne doit pas être écartée, mais, en fait, on ne cherche pas à arrêter les projets existants. Par contre, il faut que ces projets-là soient le plus... de manière encadrée de façon très stricte tant et aussi longtemps qu'on n'a pas une meilleure connaissance du bruit de fond causé par les poussières.

LE PRÉSIDENT :

Et cette caractérisation ou cette détermination du bruit de fond devrait cibler davantage des récepteurs sensibles ou devrait couvrir tout le territoire?

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Je vais laisser la question à monsieur Gagnon.

M. FRANÇOIS GAGNON :

En fait, possiblement les deux en même temps, mais il y a peut-être une prédominance des lieux qui sont sous les vents dominants qui passent par-dessus les haldes et les endroits où il y a des entreprises qui exploitent les haldes. Mais on mentionne aussi dans notre mémoire qu'il faudrait que ça soit fait aussi à l'intérieur des résidences, parce que ça a été mentionné, là, lors de la rencontre sectorielle avec les travailleurs, comme quoi qu'en résidence il y avait peut-être quelque chose de différent qu'à l'extérieur.

LE PRÉSIDENT :

Et j'imagine, dans votre tête, ça devrait être représentatif des concentrations tout au long de l'année?

M. FRANÇOIS GAGNON :

Oui. On doit s'intéresser à ce qui se passe tout au long de l'année. On voit, on a vu, entre autres,

qu'il y avait des pics parfois puis il faut s'intéresser à ces pics-là, savoir combien de fois que... qu'on les observe dans l'année. C'est ceux-là, c'est ces événements-là, je pense, qui auront le plus... en tout cas, sur lesquels on doit porter le plus d'attention.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

LE COMMISSAIRE :

Merci, monsieur Vaillancourt, monsieur Gagnon. Donc, j'ai deux questions de précision, puis ensuite une plus large. À la page 15, là, dans votre... dans la section 4.3 : « Enjeux scientifiques », là, vous mentionnez qu'une de... que vos propositions pourraient contribuer à documenter certains aspects incluant le comportement des haldes. Puis là vous parlez de la prévision des décrochages. Parlez-vous, ici, d'un modèle prévisionnel qui permettrait de...? Là, je...

M. FRANÇOIS GAGNON :

Ce n'est pas nécessairement -- je peux y aller?

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Oui.

M. FRANÇOIS GAGNON :

Ce n'est pas nécessairement un modèle de... bien, en fait, c'est que les employés en place sachent quand est-ce qu'il y a décrochage. Parce qu'on peut quand même suspecter que, s'il y a décrochage, à ce moment-là bien c'est du terrain qui part, sans contrôle, donc il peut y avoir dispersion de poussières dans l'atmosphère, dans l'air, et c'est ces événements-là qui...

LE COMMISSAIRE :

Donc, quand vous utilisez le terme « prévision », c'est plus de sensibiliser les gens aux prévisions des effets qu'un décrochage pourrait causer ou...?

M. FRANÇOIS GAGNON :

C'est de sensibiliser les employés qui sont attirés à l'exploitation, aux prélèvements de résidus aux événements... à des évidences d'un décrochage à venir.

LE COMMISSAIRE :

À venir, c'est ça.

M. FRANÇOIS GAGNON :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

C'est bon. O.K.

Ensuite, à la page 21, une de vos recommandations est à l'effet que les nouvelles normes d'exposition aux fibres d'amiante devraient être basées sur la science et, par la suite, vous mentionnez, puis là je vais le lire :

« Les autorisations émises par le MELCC devraient être revues et modifiées au besoin... »

Et là, c'est ce qui suit que je ne comprends très bien la signification :

« ... afin de traiter toutes les entreprises équitablement à l'égard de ces nouvelles normes. »

Qu'est-ce que vous voulez dire par là?

M. FRANÇOIS GAGNON :

Oui, par là, on veut dire que si... actuellement, les autorisations qui ont été émises l'ont été au regard de normes, des normes existantes actuelles. Si on fait de nouvelles normes, alors est-ce qu'on va... est-ce qu'on ne devrait pas revoir les autorisations qui ont été émises? De notre avis, pour traiter tout le monde de manière égale, il faudrait revoir ces autorisations-là aussi.

LE COMMISSAIRE :

Donc, de revenir sur les autorisations qui ont déjà été données auparavant?

M. FRANÇOIS GAGNON :

Exact.

LE COMMISSAIRE :

O.K. C'est bien. Donc, c'est ça, donc il n'y aurait pas de droits acquis au niveau des certificats d'autorisation?

M. FRANÇOIS GAGNON :

Non, je pense que dans le dossier de l'amiante, là, il faut éviter les droits acquis.

LE COMMISSAIRE :

C'est bon. Donc, c'est bien, là, je voulais seulement avoir une précision.

Puis ma question, ma dernière question qui est un peu plus large, là : vous proposez une commission permanente, est-ce que cette commission-là viserait spécifiquement les aspects de la santé? Parce que j'ai lu votre mémoire, mais dans ce que vous disiez tout à l'heure, ça semblait être beaucoup axé sur les aspects de la santé, mais là, lorsque mon collègue vous a posé la question concernant le bruit de fond, ça pourrait aussi être cette commission-là qui fasse les évaluations. Pourriez-vous nous dire, là, comment vous envisageriez cette commission permanente là? Quel serait son rôle, là, ou ses rôles?

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Je vais revenir au texte, là. L'idée est vraiment de faire le pont entre... avec l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le dossier de l'amiante. Donc, elle va être nécessairement avec des objectifs multiples, elle ne touchera pas que la santé, elle pourrait aussi se prononcer sur l'absence de technologie ou de voies de développement. On cherche vraiment à faire en sorte qu'il y ait un organisme dont ça soit le mandat premier de protéger le public en général, mais sur les différentes facettes.

LE COMMISSAIRE :

Et est-ce que ce mandat-là pourrait être... je ne sais pas si vous étiez ici cet après-midi, on a parlé beaucoup d'observatoire, là, il y a des... il y a des organismes qui proposent la création d'un observatoire multidisciplinaire, donc qui utiliserait des ressources qui sont ici à Thetford Mines, comme le cégep, le CTMP, et cetera, mais aussi des ressources de l'extérieur pour adresser des... pour étudier des problématiques, là, complexes. Donc, est-ce que ça irait dans le même sens que ça ou est-ce que ça pourrait être ça?

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Ce qu'on propose va au-delà de ça. Un observatoire local ou régional avec des acteurs, ça pourrait être comparable, là, à certaines tables de concertation qui seraient chapeautées par la commission. La commission doit avoir un rôle un peu plus grand et doit être capable de traiter de normes parfois et de méthodologie.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Il y a d'autres exemples d'observatoires au Québec dans le milieu industriel. C'est souvent, dans la réalité, des petites équipes, avec des ressources limitées. Le problème est... de l'amiante au Québec est beaucoup plus vaste qu'uniquement ce qui se passe ici, là, bien que la valorisation des résidus miniers amiantés va se faire dans la région, mais les autres questions qui touchent les résidus d'amiante en général, on dépasse le cadre d'un observatoire régional.

LE COMMISSAIRE :

Je comprends. Donc, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup à tous les deux.

M. MARTIN VAILLANCOURT :

Merci à vous.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU
M. OLIVIER GRONDIN

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Alexandre Meilleur.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Donc, merci beaucoup, là, de nous recevoir et d'être à nouveau chez nous, en espérant que vous aurez l'occasion de venir en d'autres... avec d'autres motifs. On excuse monsieur Alexandre Meilleur, qui est notre directeur de travaux publics, qui est indisposé présentement, donc on ne souhaitait pas avoir sa présence ici.

LE PRÉSIDENT :

Si vous voulez juste vous nommer pour la transcription.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Oui, Marc-Alexandre Brousseau, maire de la Ville de Thetford Mines, et notre directeur général, monsieur Olivier Grondin. Donc, je laisserai la parole à monsieur Grondin pour débiter la présentation.

M. OLIVIER GRONDIN :

Bonsoir à vous trois. Alors, considérant le temps accordé pour cette présentation et considérant surtout l'importance que revêt pour nous ce dossier, afin de ne rien oublier, je vais y aller par une lecture rapide d'un document synthèse de notre mémoire.

La ville de Thetford Mines couvre un territoire de près de 23 000 hectares. En 2020, la population de Thetford Mines s'élève à près de 26 000 personnes. La démographie est relativement stable depuis 2013, mais la population est vieillissante avec un âge médian de 50 ans. Thetford Mines est une ville centre qui offre plusieurs services à la région, dont en santé et en éducation. Le Cégep de Thetford abrite deux centres de transfert technologique, lieux d'expertises et d'innovations, dont l'un qui développe notamment un projet d'observatoire scientifique des effets de l'amiante sur l'environnement et la qualité de vie.

L'amiante est omniprésent sur les territoires de la ville. Le réseau routier de la ville a une longueur de 270 kilomètres et 90 % du pavage et du remblai des routes et des rues contient des matériaux considérés comme contaminés par l'amiante. Près de 35 % du réseau de distribution d'eau potable, d'une longueur de 85 kilomètres, est composé de tuyaux d'amiante-ciment. Le cadre bâti est imbriqué autour de mines d'amiante aujourd'hui fermées. Certains quartiers résidentiels sont à proximité de ces sites, parfois à quelques mètres des haldes de résidus miniers.

Les zones de protection de 1000 mètres autour des haldes et des sites miniers, imposées depuis quelques années, couvrent la presque totalité du territoire de la ville. Il est devenu très difficile, voire impossible, de développer de nouveaux secteurs urbanisés pour répondre aux besoins résidentiels,

commerciaux et industriels en raison des contraintes de toutes natures qui s'ajoutent à celles dues aux zones d'exclusion. Dans le mémoire déposé à la commission, Thetford démontre que les exigences et les normes gouvernementales pour la gestion des matières contenant de l'amiante et pour l'exposition à des poussières contenant de faibles concentrations de fibres font entre autres peser sur la Ville le poids d'augmentations importantes des coûts de travaux publics. Ces contraintes constituent aussi des obstacles et des freins au développement, à la diversification et à la vitalisation de l'économie de la ville.

Les 29 recommandations de notre mémoire visent à proposer des réponses à ces enjeux qui limitent grandement le bon fonctionnement et le développement actuel et futur de la ville de Thetford Mines. Nos recommandations couvrent 6 enjeux.

Le premier enjeu, la gestion des matières contenant de l'amiante et de santé des travailleurs. L'exploitation des mines d'amiante a produit de grandes quantités de résidus miniers dans le passé. Ces résidus ont été utilisés un peu partout sur le territoire de Thetford, entre autres comme remblais dans les infrastructures routières, les emprises ferroviaires, les travaux municipaux d'aqueducs et d'égouts et les travaux sur des propriétés résidentielles, commerciales et industrielles. La situation est telle que les résidus miniers amiantés se retrouvent pratiquement partout dans la ville.

C'est après la fermeture des mines en 2012 que la Ville a commencé à se voir imposer des exigences de plus en plus sévères en matière de santé et sécurité au travail dans le cadre de la gestion de ces chantiers importants en raison de la présence de matériaux contenant de l'amiante, les MCA. En 2017, le MELCC a imposé les dispositions des MCA dans un site autorisé. À partir de 2019, même les sols contenant naturellement des traces d'amiante sont considérés comme des MCA et doivent être gérés comme tels.

La Ville estime qu'elle a environ 14 millions de tonnes de MCA à gérer dans ses chaussées et ses remblais à un coût par tonne se situant entre 10 et 20 \$. Ces coûts font augmenter la facture des grands chantiers de la Ville de Thetford Mines d'environ 25 à 30 % selon les travaux effectués. Annuellement, pour la Ville, les coûts de la gestion de l'amiante se situent entre 1 et 2 millions. Les exigences réglementaires de la CNESST visant à contrôler l'exposition des travailleurs aux poussières d'amiante ont une incidence importante sur la durée, et sur les coûts d'exécution des travaux, de même que sur les activités et la productivité des travailleurs.

Au fil du temps, la CNESST a démontré un peu de tolérance et a accepté certaines adaptations parmi une liste de multiples propositions faites par la Ville. Ces adaptations ont permis à la Ville de simplifier la gestion des chantiers et d'éviter divers coûts, mais ce n'est pas suffisant. Une paralysie potentielle menace les interventions de la Ville si une application trop stricte des exigences gouvernementales était appliquée.

La Ville de Thetford ne remet aucunement en question les règles concernant les risques liés à la présence d'amiante à l'intérieur des bâtiments. Toutefois, la Ville estime que les règles existantes pour l'intérieur ne peuvent tout simplement pas être transposées, sans ajustement et fondement scientifique, pour l'exposition à l'amiante à l'extérieur des bâtiments.

Le deuxième enjeu, la qualité de l'air extérieur. En l'absence de mesure des concentrations réelles de fibres d'amiante dans l'air sur les chantiers extérieurs et sur la foi de principe de précaution, la CNESST a repris la norme existante pour les travaux à l'intérieur des bâtiments. Les suivis faits par la Ville sur la qualité de l'air dans les chantiers majeurs à Thetford ont tendance à démontrer que les travaux n'entraînent pas d'augmentation d'amiante dans l'air au-delà des normes d'exposition des travailleurs et que ces travaux n'ont pas d'impact significatif sur le bruit de fond naturel dans le secteur des travaux. La Ville veut s'assurer que les enjeux de qualité de l'air et de contamination des sols sont abordés avec toute la rigueur scientifique nécessaire. Elle souhaite que, dans une perspective de développement durable, les exigences de protection de la santé de la population et des travailleurs soient justifiées scientifiquement et qu'elles prennent en considération tant les aspects environnementaux et sanitaires que les aspects économiques et sociaux.

Troisième enjeu, le statut des matières contenant de l'amiante. Le statut des matières contenant de l'amiante à Thetford et dans la région est mal défini et porte à confusion selon le cadre réglementaire dans lequel il est interprété. Par exemple, les MCA sont des résidus miniers selon la Loi des mines, des contaminants ou des matières résiduelles selon la Loi sur la qualité de l'environnement.

La Ville de Thetford reconnaît la dangerosité et les risques liés à l'exposition de l'amiante. Elle reconnaît aussi la pertinence de préoccupations citoyennes concernant la valorisation des résidus miniers d'amiante non seulement pour la remise en suspension de l'amiante, mais également pour différentes nuisances qui doivent être contrôlées adéquatement. Mais elle rappelle que, dans le cas des matières contenant de l'amiante à une teneur très faible, les données disponibles indiquent que les niveaux d'exposition actuels de la population ne sont pas associés à un risque significatif pour la santé.

Les niveaux d'exposition réels ne justifient pas la tendance gouvernementale à resserrer les normes d'exposition de la population et de travailleurs ajoutant ainsi des contraintes, sinon des interdictions, à la gestion et à l'utilisation de toutes les matières contenant de l'amiante. La Ville demande donc d'exclure la possibilité que le ministère de l'Environnement désigne les résidus miniers ou toute matière contenant de l'amiante comme matière contaminée et dangereuse avec les conséquences désastreuses qui s'en suivraient pour les citoyens, et les entreprises, et la Ville de Thetford Mines.

Quatrième enjeu, les entraves à l'aménagement du territoire urbain. Les haldes et les sites miniers d'amiante sont omniprésents sur le territoire de notre ville. Une zone d'exclusion d'activités d'un kilomètre est proposée par le MSSS dans le but d'éviter l'exposition de la population aux poussières

contenant de l'amiante. La grandeur de cette zone a été établie sans justification ou validation scientifique des risques à la santé. Les quartiers résidentiels de Thetford, développés historiquement à proximité des mines, se retrouvent aujourd'hui dans des zones d'exclusion à une distance bien inférieure au kilomètre exigé. Aucune disposition et exigence spéciale n'est prévue pour protéger la santé des résidents de ces quartiers. La Ville de Thetford est convaincue que la limite fixée pour la zone d'exclusion autour des haldes sont irréalistes. Les superficies que représentent ces zones sur le territoire compromettent toute expansion du périmètre urbain et l'implantation de nouvelles activités.

Cinquième enjeu, les limites au développement économique de la ville. Thetford est la ville centre de la MRC des Appalaches et un pôle régional de services. Les quatre principaux parcs industriels de la MRC se retrouvent à Thetford. Depuis le déclin des activités minières, la Ville mise sur la diversification de son économie pour diminuer l'impact de la fin des activités minières. Pour cette diversification, la Ville et la région comptent sur deux fonds de diversification économique, l'un fédéral, administré par Développement économique Canada, est présentement épuisé, l'autre provincial, géré par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, reste peu utilisé considérant ses modalités un peu contraignante.

La croissance et la vitalité économiques de la ville de Thetford sont grandement compromises par des contraintes environnementales et sanitaires qui s'avèrent excessives, appliquées de façon stricte en vertu d'un principe de tolérance zéro et en l'absence de démonstration scientifique de leur pertinence.

La Ville soutient que le risque réel lié à la présence et à la manipulation des matières contenant de l'amiante ne justifie pas les freins imposés à son développement, à l'implantation de nouvelles entreprises et activités industrielles, de même qu'à la venue de nouveaux résidents.

La Ville estime que les filières et les projets misant sur la valorisation des résidus d'amiante, sur la réhabilitation des sites et leur conversion en sites industriels, commerciaux et même touristiques méritent d'être explorés et soutenus non seulement par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, mais par les autres ministères dont la réglementation encadre et autorise ces projets. Ce soutien est largement justifié par les bénéfices et les retombées sur la ville et la région, tant au plan économique et social qu'en matière de protection de la santé et de l'environnement.

Sixième enjeu, l'opportunité de la valorisation des résidus. À Thetford, la compagnie Olimag oeuvre dans la valorisation des résidus miniers depuis 1986. L'entreprise constitue un exemple concret démontrant la possibilité de fonctionner, tout en respectant les exigences gouvernementales de protection de l'environnement et de la santé, de même que des relations de bons voisinages.

L'industrie de valorisation des résidus miniers d'amiante a un potentiel de croissance à Thetford en raison de la facilité d'accès aux haldes et de la présence, à proximité, d'une solide infrastructure de recherche, de transports et de services. L'encadrement des projets de mise en valeur des résidus miniers d'amiante constitue pour Thetford un enjeu significatif, mais certains aspects liés à la gestion

des matières contenant de l'amiante demeurent pour nous un enjeu important.

La Ville entend faire une opportunité de l'omniprésence de l'amiante en encourageant la mise en place des moyens pour développer l'expertise autour de la valorisation des résidus de l'amiante pour faire connaître ailleurs au Québec et même dans le monde.

La Ville de Thetford est consciente de la complexité des enjeux auxquels la commission est confrontée pour lesquels des solutions sont attendues par la société québécoise. La Ville se réjouit des approches que la commission s'est engagée à adopter pour sa démarche d'examen et d'analyse de la situation de l'amiante et de résidus miniers amiantés en abordant l'évaluation des problématiques avec la rigueur scientifique nécessaire dans la perspective d'apporter au gouvernement du Québec un éclairage et des solutions viables et acceptables pour l'environnement et la société.

Dans son mémoire, Thetford souligne l'importance des travaux de la commission et de leurs conséquences sur l'avenir de la ville. Pour la Ville, il est en effet important de tourner enfin la page de façon réaliste et constructive avec l'héritage d'un passé d'exploitation minière dont les effets sont encore très présents aujourd'hui. La Ville a confiance que le cadre de gestion des résidus d'amiante qui découlera des audiences publiques de la commission du BAPE tiendra compte de sa réalité et de ses besoins et déterminera des règles validées scientifiquement, équitables et raisonnables de protection de la santé et de l'environnement.

La Ville insiste notamment sur le principe d'équité à respecter en regard de la gestion des contaminants dans d'autres villes québécoises et de la responsabilité gouvernementale des conséquences de décisions prises à l'époque florissante de l'exploitation des mines d'amiante. En ce sens, notre mémoire se veut un appel à l'ouverture et à la collaboration de tout l'appareil gouvernemental concerné par la présence d'amiante dans des municipalités pour bien servir l'intérêt collectif et le bien-être de la population de Thetford.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Je poursuivrais avec les recommandations de la Ville.

Donc, concernant l'enjeu des travaux publics et de la gestion des matériaux contenant de l'amiante, la Ville de Thetford Mines recommande que le ministère de l'Environnement accepte, dans les plus brefs délais, des adaptations dans les méthodes de gestion des chaussées et des déblais amiantés par la Ville et sur tout son territoire, et qu'il revoie la définition de matériau contenant de l'amiante car celle qu'il utilise et qui provient de la CNESST est déraisonnable, compte tenu que ces deux organismes ont des objectifs de protection différents.

Compte tenu de la difficulté importante d'établir une relation entre la concentration d'amiante dans le sol et l'émission de poussières dans l'air, la Ville recommande que le seuil de 0,1 % volume/volume de fibres d'amiante dans un matériau utilisé pour les établissements soit différent et adapté pour le contexte des sols et travaux extérieurs.

La CNESST autorise d'autres adaptations que celles acceptées actuellement à ses exigences pour les travaux publics effectués par la Ville en référence aux propositions de programme de prévention spécifique soumis par la Ville selon les saisons, donc travaux d'été versus l'hiver, et en s'inspirant des informations et données scientifiques obtenues dans le cadre des travaux de la commission.

Le ministère de l'Environnement autorise immédiatement la Ville à remettre le béton bitumineux broyé et les autres MCA dans les tranchées excavées en respectant certaines conditions de sécurité pour protéger l'environnement, la population et les travailleurs, définies en fonction des risques réels, documentés et mesurés.

Le ministère de l'Environnement accepte d'étudier avec la Ville la possibilité d'implanter, sur le territoire municipal, un site autre que des anciens sites miniers qui seraient autorisés et gérés par la Ville pour la disposition et le confinement des surplus de matériaux amiantés provenant des chantiers municipaux.

Qu'un observatoire scientifique en cours de développement soit mis à contribution pour élaborer le cadre administratif et réglementaire pour les travaux de génie civil.

Concernant l'aspect qui concerne plus directement la santé des travailleurs et la qualité de l'air, la Ville de Thetford recommande qu'il y ait une étude rigoureuse et approfondie de la qualité de l'air ambiant, le bruit de fond, qui soit réalisé avec des mesures sur le terrain, à proximité des haldes, sur les chantiers de travaux publics, sur les voies de circulation et les lieux publics, aux frais du gouvernement, évidemment.

Le seuil d'exposition à l'amiante dans l'air soit fixé sur les résultats des analyses de qualité de l'air ambiant et que la norme d'exposition pour les établissements industriels soit maintenue à sa valeur actuelle d'une fibre par centimètre/cube.

Que le gouvernement du Québec veuille à ce qu'une approche concertée et cohérente soit adoptée par l'ensemble des ministères et sociétés publiques, provinciales et régionales, concernés dans la réalisation des études sur le terrain, dans la désignation du statut légal de l'amiante, et dans la révision des exigences réglementaires et administratives et qu'une analyse des impacts réglementaires soit réalisée.

Que les instances ministérielles et interministérielles mises en place pour évaluer les problématiques et adopter les solutions appropriées à la présence d'amiante dans l'environnement puissent inclure les instances municipales et économiques en plus de celles de santé et d'environnement, entre autres parce que nous sommes les principaux concernés.

Que les municipalités directement concernées et dont en premier lieu Thetford Mines et l'observatoire scientifique proposé soient représentés sur les instances gouvernementales déjà en place, par exemple le Comité interministériel pour la gestion de l'asphalte contenant de l'amiante et sur celles à créer à la suite des travaux de la commission du BAPE.

Que toutes les études, les réglementations et leurs modalités d'application concernant l'amiante soient réalisées et mises en place selon l'approche de développement durable et en respect de la loi québécoise sur le développement durable, ce qui suppose notamment de tenir compte des dimensions économiques et de l'acceptabilité sociale des décisions et des actions à prendre -- à entreprendre.

Sur l'enjeu du statut du cadre réglementaire pour la gestion des matières contenant de l'amiante en faible concentration, la Ville de Thetford recommande que le gouvernement définisse un statut spécial et établisse un cadre réglementaire spécifique aux matières contenant de l'amiante afin d'en déterminer clairement les modalités de gestion tenant compte de la situation particulière de Thetford.

Que toute révision, modification du statut et du cadre réglementaire portant sur les résidus miniers amiantés ou les matières contenant de l'amiante soit supportée par les études scientifiques indépendantes, pilotées par l'observatoire indépendant proposé par une évaluation des impacts économiques et sociaux de ces changements, plus spécifiquement en ce qui concerne la Ville de Thetford.

Je me permets de préciser ici par rapport à une intervention qu'on a eue tout à l'heure, que l'observatoire, on ne veut pas que ce soit un observatoire régional, ce n'est pas parce qu'on installe un observatoire en région que c'est des travaux régionaux qui se font avec du monde de qualité régionale. On est capable ici de baser, comme on a d'autres centres de recherche de très grande qualité, de baser quelque chose qui va être indépendant, qui va être parfaitement capable de livrer la marchandise.

Que ces statuts et cadres réglementaires à venir soient appliqués de façon uniforme à l'ensemble du territoire du Québec et à toutes les municipalités concernées par cette problématique. Car les traces d'amiante, on n'en trouvera pas seulement ici.

Que pour l'enjeu de l'aménagement du territoire urbain, pour répondre aux besoins d'expansion, la Ville de Thetford Mines recommande que le gouvernement du Québec élabore et adopte, à court terme, en se basant sur les travaux et les résultats de la commission, des règles révisées et documentées scientifiquement pour l'élimination ou la diminution des superficies des zones d'exclusion

autour des sites et haldes miniers. Que...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Brousseau.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

Au fond, est-ce qu'il y a... nous, nous avons lu, évidemment, votre mémoire, nous avons eu cet avantage-là par rapport aux personnes qui vous écoutent, mais peut-être attirer juste notre... parce que vous avez déjà écoulé les 15 minutes, peut-être attirer notre attention sur les recommandations que vous estimez fondamentales.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, en fait, je n'en aurai pas pour très longtemps, étant donné l'importance de ce dossier-là pour la Ville, si je pouvais avoir la permission de compléter. En fait, donnez-moi une punition...

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

... donnez-moi un deux minutes et je vais me permettre de...

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

... d'y aller rapidement. Donc, si et seulement si des périmètres de sécurité doivent être établis autour des haldes, évidemment, la situation locale des haldes et ses particularités liées à la configuration et à la localisation de chacune soient prises en compte.

Que les mesures de protection de la population et d'aménagement du territoire soient adoptées sur la base de démonstrations scientifiques, et des seuils d'exposition, et des risques à la santé.

Que sur les sites miniers, en tenant compte des risques réels d'exposition à l'amiante et de la protection de la santé publique, que les activités et usages permis... que les activités et les usages permis soient notamment la mise en valeur des terrains, des bâtiments, des projets d'innovation technologique, des projets aussi de production d'énergie verte, car il y en a concrètement présentement.

Que si des zones d'exclusion sont nécessaires pour la protection des résidents actuellement installés, la priorité soit accordée à la végétalisation des sites et des haldes, que ces projets de végétalisation soient financés par le gouvernement.

Sur l'enjeu de la vitalité et son développement économique : que l'utilisation, l'occupation, la réhabilitation et la valorisation des anciens sites miniers soient favorisées pour des usages responsables, durables et sécuritaires pour les travailleurs et la population, par exemple par l'installation de parcs d'énergie verte, de centres d'innovation technologique et d'attractions touristiques.

Que le gouvernement, en collaboration avec les MRC et les municipalités concernées, mette en place un fonds permanent de compensation et de... des modalités simples pour y accéder pour soutenir les municipalités aux prises avec des problématiques d'amiante.

Que le fonds fédéral composé de subventions soit renouvelé et que le fonds provincial soit remplacé par un fonds de compensation aussi sous forme de subventions en tenant compte des besoins de Thetford ou à tout le moins inspiré des critères du fonds de diversification économique de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, tel que demandé dès le départ.

Sur la possibilité qu'il y ait des nouveaux projets de valorisation, on recommande que les projets de restauration et de végétalisation des sites miniers soient sous la responsabilité et la gestion de l'État. On recommande que l'État s'assure de la comptabilité et de la complémentarité des projets de restauration et de valorisation et donne priorité à ceux qui ont pour effet d'éliminer la superficie de toute zone d'exclusion des usages.

Que l'État mette en place les moyens et les ressources pour soutenir et encadrer les projets de valorisation des résidus miniers d'amiante sur la base des risques réels, scientifiquement évalués à la santé et à l'environnement.

Que tout projet de valorisation fasse l'objet d'un processus d'informations et de consultations de la communauté tenu par son initiateur en collaboration avec la municipalité d'accueil.

Que des fonds de développement économique et d'innovation technologique soient disponibles localement pour appuyer les promoteurs dans le développement de leurs projets avec des critères correspondant aux attentes de la région produisant des bénéfices réels dans le milieu.

Et je termine avec : que le gouvernement contribue à mettre sur pied, en assurant le plein financement, un observatoire scientifique à Thetford Mines pour compléter les informations et les données manquantes sur la caractérisation des haldes, les niveaux de référence sur la qualité de l'air, les impacts dans l'eau et les sols, l'exposition réelle des travailleurs et de la population à l'amiante ainsi que sur l'efficacité des mesures d'atténuation en place et proposées pour réduire les risques à la santé. Cet observatoire permettra de réaliser le tout d'une façon continue.

Je vous remercie de...

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

... de votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

Avant de passer la parole à mes collègues, peut-être clarifier un point qui me semble ambigu. C'est dans vos recommandations, à la page 2, la deuxième recommandation -- le début de la deuxième recommandation se lit comme suit :

« Le seuil d'exposition à l'amiante dans l'air soit fixé sur les résultats des analyses de la qualité de l'air ambiant. »

Qu'est-ce que vous voulez dire?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

En fait, on fait certainement référence au fait que, lorsqu'on va vraiment voir les données dans l'air, qu'on est capable de respecter le une fibre par centimètre cube. Donc...

LE PRÉSIDENT :

Mais en fait, c'est deux choses différentes, hein, dans la même recommandation, parce que la

fibres par centimètre cube à laquelle vous faites allusion, c'est la limite de l'exposition pour les travailleurs, donc en milieu de travail, alors que la première partie touche...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Le seuil.

LE PRÉSIDENT :

... touche le seuil d'exposition à l'amiante dans l'air, dans l'air ambiant. Ce que je comprends quand vous dites « dans l'air ambiant », ça veut dire dans l'air extérieur...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

... pas l'air intérieur?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est... en fait, c'est une seule recommandation, mais qui est divisible par deux. C'est la première partie qui me paraît ambiguë et je voulais la clarification.

« Le seuil d'exposition à l'amiante dans l'air soit fixé sur les résultats des analyses de qualité de l'air ambiant. »

M. OLIVIER GRONDIN :

Je me permettrais peut-être une réponse. C'est sûr qu'en effet la recommandation semble ambiguë :

« Le seuil d'exposition à l'amiante dans l'air soit fixé sur les résultats des analyses de qualité de l'air ambiant. »

Il faut tenir compte que les résultats de la qualité de l'air ambiant va tenir compte de ce qui se passe physiquement sur le lieu où s'effectue le travail extérieur de la façon, en fin du compte, que les saisons, les températures vont faire varier le pourcentage d'air... de résidus ou de poussières d'amiante qui pourraient se retrouver dans l'air. Nous sommes conscients que notre bruit de fond est variable. Nous sommes conscients que ça a un facteur, c'est un facteur considérable qui n'est pas présentement tenu en compte. Nous avons ce bruit de fond là naturel qui, même avant les travaux, est variable.

LE PRÉSIDENT :

Mais... mais...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien... excusez.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, un autre élément, je pense, qui est important, là, parce qu'en fait on a tellement cherché à synthétiser qu'on veut s'assurer de retrouver exactement la façon qu'on l'a écrit. Un autre élément qu'il faut tenir compte aussi, c'est lorsqu'on prend une mesure d'un échantillon dans l'air et puis qu'on vient qualifier si cette mesure-là est excessive, elle est dangereuse ou quoi que ce soit, bien il faut toujours se souvenir qu'au moment de regarder une donnée que, à la base, il y a à l'intérieur de cette donnée le bruit de fond. Donc, si, par exemple, il y a des travaux qui se passent à l'extérieur ou est-ce qu'on est à 0,0051 fibre/cc, bien souvenons-nous que le bruit de fond est environ 0,0043, donc le travail qui s'est produit a peut-être généré seulement 0,008 à ce moment-là. T'sais, vous comprenez...

LE PRÉSIDENT :

Je comprends très bien, là. Mais je reviens quand même à la formulation que vous avez. Supposons que nous avons un chiffre facile, là, mettons 500 fibres par mètre cube. C'est quelque chose de facile. Ce 500 fibres par mètre cube, mettons qu'on pourrait le considérer comme le bruit de fond moyen dans la saison estivale, l'été, dans certains récepteurs sensibles. Alors, le bruit de fond aura été caractérisé pour une période donnée, l'été, dans un secteur donné, on a des valeurs à l'extérieur, on a des valeurs à l'intérieur. Eux, les experts, nous disent que ce sont des données fiables. Ça serait... pour comprendre votre recommandation, ça serait quoi le seuil d'exposition?

M. OLIVIER GRONDIN :

Je reviens quand même sur ce qu'on dit être des résultats d'experts. Moi, je ne considère pas valide ou valable le fait d'entendre dire que nous pourrions caractériser un bruit de fond pour une période donnée et rapporter ce bruit de fond là d'année en année pour la même période à ce qu'il soit le même.

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi, pour vous, alors?

M. OLIVIER GRONDIN :

C'est le bruit de fond qui doit -- pas le « bruit de fond », mais le résultat d'un test d'analyse qui doit être fait sur l'air ambiant au moment où s'effectuent les travaux. C'est ce qu'on souhaite obtenir.

LE PRÉSIDENT :

Non non, mais là vous parlez...

M. OLIVIER GRONDIN :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

... de deux choses. Si c'est au moment des travaux, ce n'est pas le bruit de fond.

M. OLIVIER GRONDIN :

Non, c'est pour ça que je dis...

LE PRÉSIDENT :

Mais là, il faudrait être plus clair.

M. OLIVIER GRONDIN :

Excusez-moi, je vais réessayer quelque chose. Je vais vous mentionner que le bruit de fond est une chose, je comprends, il est variable. Vous me dites tout à l'heure qu'il pourrait être caractérisé

comme étant à X, O.K., à un moment de l'année. O.K., nous, on n'est pas de même... on n'est pas de cet avis-là. Nous sommes conscients qu'il y a trop de variables qui font en sorte que ce bruit de fond là va changer, va varier avec le temps. Nous allons donc avec une recommandation de pouvoir faire une évaluation de la qualité de l'air ambiant de façon plus rapprochée, sans se coller à ce qu'on viendra nous fixer pour une période déterminée dans l'année pour effectuer des travaux.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

C'est qu'il y aurait tellement de choses à dire qu'on a résumé dans ces trois lignes-là, on serait capable d'en parler très longtemps. Puis, en fait, où est-ce que je veux aller avec ça, c'est que... J'ai perdu mon idée. J'ai laissé aller mon directeur général puis j'ai perdu mon idée, ça fait qu'on vous reviendra, je suis désolé.

LE PRÉSIDENT :

Mais si vous la récupérez, vous pourriez...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... vous pourriez revenir avec. Mais, en tout cas, certainement, je peux vous dire que je n'ai pas réponse à la question. J'ai beau essayer de différentes façons, mais je n'ai pas la réponse.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

On s'organisera pour vous transmettre une réponse si ça ne me revient pas dans quelques instants.

M. OLIVIER GRONDIN :

C'est ça. Est-ce que je peux justement faire en sorte que, d'ici demain matin, vous allez recevoir de notre part un retour qui va vous donner plus de précisions...

LE PRÉSIDENT :

Oui, absolument.

M. OLIVIER GRONDIN :

... sur cette question?

LE PRÉSIDENT :

Absolument.

M. OLIVIER GRONDIN :

J'apprécierais. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Absolument.

LE COMMISSAIRE :

Donc, monsieur Brousseau et monsieur Grondin, j'ai quelques questions. D'abord, quand vous mentionnez dans vos recommandations :

« Que le ministère de l'Environnement accepte d'étudier avec la Ville la possibilité d'implanter sur le territoire municipal un site autre que les anciens sites miniers. »

Pourquoi un site autre que les anciens sites miniers? Ça, c'est par curiosité, là.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, en fait, présentement, c'est un peu maquillé en disant qu'on fait une revalorisation du site minier, mais en fait tout le monde sait que c'est tout simplement un site de dépôt, là, il n'y a pas personne qui croit vraiment qu'on revalorise un site minier avec ça. Donc, c'est pour ça qu'on dit que ça peut se passer ailleurs que sur un site minier.

Et puis, nous, la Ville, par souci de bien gérer les deniers publics, on serait capable de gérer un site comme celui-là. Il y a des endroits qu'on a de l'espace, qu'on pourrait faire autoriser, qui sont à des endroits qui sont corrects. Et ça nous permettrait d'économiser beaucoup d'argent pour nos citoyens et de le faire tout à fait correctement, de faire en sorte que lorsque... évidemment, on demande de pouvoir renvoyer dans la tranchée des matériaux, puis au moment qu'on le fait, on prend les protections adéquates en fonction du risque réel et des expositions réelles qui sont mesurées là. Mais les matériaux qui sont excédentaires, nous, dans nos chantiers à nous, on pourrait les envoyer à un autre endroit qui

ne serait pas nécessairement un site minier, parce que ce n'est pas vrai qu'on revalorise des sites miniers avec ça, là.

LE COMMISSAIRE :

Et ça pourrait être plus commode ou moins coûteux pour vous de sélectionner un site...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Absolument.

LE COMMISSAIRE :

... ailleurs que dans...?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Absolument. Là, présentement, il y a une certaine concurrence qui s'est installée, et très heureusement, alors qu'elle avait été maintenue artificiellement auparavant. Donc, il y a un petit effet sur les prix, mais il reste que c'est quand même... Vous avez vu les volumes, là, on en a parlé dans notre mémoire, c'est quand même des frais absolument effroyables...

LE COMMISSAIRE :

Oui.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

... qui sont à la charge de nos citoyens pour pas grand-chose, là, en fait, là. Ça fait qu'on serait très bien capable de disposer ça ailleurs. Ça rejoindrait l'objectif de les retirer, mais à moindre coût.

LE COMMISSAIRE :

C'est bon. En préambule à ma prochaine question, je tiens à souligner, c'est... Ah! oui, vas-y, vas-y.

LA COMMISSAIRE :

Excusez, je veux juste rajouter quelque chose sur le sujet dont tu viens de... dont vous venez de traiter. Quelle va être la gestion de ce site-là? Comment est-ce qu'il va être géré ce site de dépôt là?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, en fait, on n'est pas allé encore en profondeur. À moins que mon directeur général me dise qu'on a poussé cette réflexion-là, mais c'est par notre système des travaux publics, on serait très bien capable de gérer la question, mais on va laisser aller mon directeur général.

M. OLIVIER GRONDIN :

Ajouter uniquement à ce que le maire vous mentionne : assurément que nous aurons à gérer un site en fonction des règles qui sont établies présentement, nous avons les capacités pour réaliser ce site-là en respectant le tout.

LE COMMISSAIRE :

C'est bon. Donc, j'avais dit en préambule à ma prochaine question, je voulais souligner la qualité de vos cartes. Et ça, je l'avais vu, là, en lisant votre mémoire. Qu'on soit d'accord ou pas avec la zone d'exclusion d'un kilomètre, c'est clair, on voit, là, où est-ce que... quel serait l'impact, là, sur la zone en question.

Mais en lien avec ça, une de vos recommandations, c'est que :

« L'État s'assure de la compatibilité et de la complémentarité des projets de restauration et de valorisation et donne priorité à ceux qui ont pour effet d'éliminer la superficie de toute zone d'exclusion des usages. »

Donc, ça, est-ce que ça sous-entend que... pas que vous acceptez, mais que vous prenez acte que c'est un... c'est quelque chose qui pourrait être là ou que c'est...?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Non, absolument pas. En fait, on s'oppose avec véhémence à ces zones d'exclusion là, mais ce qu'on voulait dire par là, il faut le prendre peut-être en sens inverse, c'est de dire que si on a des projets de valorisation où est-ce qu'il y a des quantités de résidus miniers qui sont utilisés dans procédés industriels, bien à ce moment-là pourquoi ne pas commencer par des endroits qui sont plus à proximité des populations installées.

LE COMMISSAIRE :

O.K. C'est bien. -- Oui, vas-y. Puis moi, ça va pour moi pour l'instant.

LA COMMISSAIRE :

O.K. Concernant la zone d'exclusion, je veux juste bien comprendre le calcul du 1 000 mètres. Est-ce que c'est de la halde? Est-ce que c'est de la zone d'exploitation? Est-ce que c'est du puits minier?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, c'est de la halde. C'est bien ça, monsieur le directeur général?

LA COMMISSAIRE :

C'est de la halde?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Oui, si ça n'avait pas été ça, je n'avais pas posé la question, j'avais toujours pris pour acquis. C'est correct de poser la question, donc j'ai la validation. Mais c'est à partir de la halde.

LA COMMISSAIRE :

À partir de la halde. Maintenant, si jamais il y avait des projets d'exploitation qui sont là, ça risque de créer plus de bruits, plus de transports à ce moment-là, est-ce que vous ne voyez pas une incompatibilité avec, par exemple, un développement résidentiel?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien non, en fait, parce qu'il faut se souvenir, puis on le voit avec la carte, puis cette carte-là est intéressante, mais quand on voit une photo aérienne, c'est peut-être encore plus révélateur...

LA COMMISSAIRE :

Bien, pas une zone résidentielle existante, là, une...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, en...

LA COMMISSAIRE :

... l'extension de votre périmètre?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Non, je comprends, mais en fait, on est... quelqu'un qui s'en vient ici ou qui habite ici, il sait qu'on est une ville dans une mine. Donc, les gens ont été habitués à vraiment pire que ça. Alors, pour nous, ce n'est absolument pas un problème, là.

LA COMMISSAIRE :

Donc, ça ne serait pas une nuisance de développer une zone industrielle à proximité d'une zone résidentielle?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, en fait, même nos parcs industriels qui ne se retrouvent pas nécessairement dans des zones minières, on le vit présentement, on a... on vient de réaliser un agrandissement du parc industriel puis on se rapproche de plus en plus des maisons. Donc, ça va être vrai, peu importe où est-ce que l'activité industrielle va s'installer, bien l'activité industrielle est essentielle au bien-être économique d'un milieu.

LA COMMISSAIRE :

Vous vouliez rajouter quelque chose?

M. OLIVIER GRONDIN :

Je me permettrais peut-être...

LA COMMISSAIRE :

Oui, allez-y.

M. OLIVIER GRONDIN :

Je me permettrais peut-être d'ajouter une chose : au niveau de ces nouvelles entreprises ou ces entreprises qui existent déjà, il existe maintenant des règles au niveau de leur fonctionnement. Elles doivent être appelées à respecter ces règles-là. Il n'est pas dans notre intention de vouloir changer ces

règles-là qui ne sont pas de notre ressort.

LA COMMISSAIRE :

De quelles règles que vous parlez?

M. OLIVIER GRONDIN :

On parle des règles de l'Environnement, du ministère de l'Environnement...

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. OLIVIER GRONDIN :

... qui concernent justement les nuisances...

LA COMMISSAIRE :

Des normes.

M. OLIVIER GRONDIN :

... en ce qui concerne l'odeur, bruit.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Le bruit et les poussières, tout ça, tout ça est déjà réglementé, les réglementations ont à être appliquées.

LA COMMISSAIRE :

O.K. Non, c'était juste par rapport à l'aménagement de votre territoire.

Maintenant, j'ai une question plus générale : en 2002, il y a eu l'adoption de la politique de l'utilisation accrue, là, de l'amiante chryso... et sécuritaire de l'amiante chrysotile. Quel a été l'impact sur votre territoire de l'adoption de cette politique-là?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

C'est difficile pour moi de répondre, même si je fais partie...

LA COMMISSAIRE :

Parce que c'est en 2002?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

... de ceux qui ont travaillé à l'adoption de cette politique-là, mais je n'étais pas à la Ville à ce moment-là, mais j'imagine que mon directeur général pourra nous dire qu'il y a peut-être eu un peu plus d'utilisation dans nos matériaux?

M. OLIVIER GRONDIN :

Vous dire qu'il y en a eu plus, je vous dirais que c'est faux. Je pense que ça a plus été une continuité que d'une augmentation. J'arrivais à la Ville à ce moment-là, moi, même si nous sommes tous les deux natifs de la région, je suis arrivé dans le domaine municipal de Thetford Mines en 2002 ou en 2001, peu importe. Mais je ne peux pas, aujourd'hui, affirmer qu'il y a eu une variation importante considérant cette nouvelle façon de faire ou cette nouvelle possibilité de façon de faire.

LA COMMISSAIRE :

Puis vous parlez, là, que vous avez plusieurs kilomètres d'asphalte dans lesquels on retrouve des matériaux contenant de l'amiante. Quel est le pourcentage?

M. OLIVIER GRONDIN :

Si on y va vers la tranchée régulière, une tranchée de construction, on vous dit... on a dit 270 kilomètres et 90 % du pavage, ce qui représente, en fin du compte, pour nous, en fin du compte, sur ces kilomètres-là, pour une intervention à faire, pour un changement complet des conduites, ça représente peut-être environ 30 %, en fin du compte, d'une tranchée régulière, 30 % de la superficie de la route qui est concernée par des travaux.

LA COMMISSAIRE :

Mais ma question était : quel est le pourcentage de matériaux contenant de l'amiante dans votre asphalte?

M. OLIVIER GRONDIN :

Actuellement... dans l'asphalte seulement?

LA COMMISSAIRE :

Dans l'asphalte?

M. OLIVIER GRONDIN :

O.K., excusez.

LA COMMISSAIRE :

Oui.

M. OLIVIER GRONDIN :

Je n'avais pas compris. Dans l'asphalte, c'est dur...

LA COMMISSAIRE :

C'est juste pour la gestion.

M. OLIVIER GRONDIN :

... c'est dur de le déterminer avec précision puisque notre asphalte était constitué de matériaux, de granulaires qui eux-mêmes provenaient...

LA COMMISSAIRE :

Contenaient...

M. OLIVIER GRONDIN :

... ou contenaient de l'amiante, provenaient des sites miniers et contenaient de l'amiante. Et il y a eu, bien sûr, également, les périodes qu'on a connues au niveau du chrysopavage qui faisait augmenter au niveau de la concentration en fibre le pavage utilisé.

LA COMMISSAIRE :

Mais vous n'avez pas une estimation?

M. OLIVIER GRONDIN :

Je serais capable de vous dire que l'estimation au niveau de la constitution d'un pavage considérant les rapports bitumes et agrégats que, selon moi, on est à plus de 60 %.

LA COMMISSAIRE :

Maintenant, vous parlez, là, de sols contenant naturellement des traces d'amiante.

M. OLIVIER GRONDIN :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Ça serait quoi le pourcentage ici environ? Comment est-ce qu'on définit un sol contenant naturellement des traces d'amiante?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Présentement, on n'a pas tant eu à le définir parce que tout est présumé qu'il y en ait, et à partir de... en fait, on n'embarque même pas dans le calcul. Présentement, tout s'en va au site, à 20 et 30 \$ la tonne.

LA COMMISSAIRE :

Là, vous mentionnez que vous voulez un changement de norme. Quel serait l'impact du changement de norme, justement, sur ces matériaux-là?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, par... tout... je pense qu'on revient à l'essentiel avec votre question, c'est que je ne pense pas qu'on ait à se poser la question sur le... sur combien ça en contient. On a à se poser la question sur qu'est-ce qui se retrouve dans l'air et à quoi nous sommes... à quoi nous sommes exposé. Je pense que c'est l'essentiel de tout ce dossier-là. À raison de regarder ce que ça contient, regardons à quoi nous sommes exposés.

LA COMMISSAIRE :

Oui, mais là on a quand même des normes au Québec, là, il y en a une par rapport à l'air puis il y en a une par rapport aux matériaux contenant de l'amiante. Donc là, si je comprends bien, dans votre mémoire, vous demandez à ce que cette norme-là contenant des matériaux... matériaux de la... -- excusez -- les MCA -- oui, oui, j'ai de la difficulté avec certains mots de suite, là -- alors, les matériaux contenant de l'amiante, il y a quand même une norme qui est établie, vous, vous demandez à ce que cette norme-là soit modifiée. Alors, quel serait l'impact de cette modification-là? Est-ce que c'est sur les quantités? Est-ce que c'est sur les coûts?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, en fait, ça fait référence à ce qu'on disait aussi dans notre mémoire où est-ce qu'on ne juge pas que les normes qui étaient à l'intérieur des bâtiments puissent être transposées sans se poser de question sur l'extérieur. La norme à laquelle vous faites référence, c'est ce qui s'est passé.

LA COMMISSAIRE :

Mais si on la modifiait?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, en fait, je vous dis qu'elle devrait... nous, on a proposé à la CSST une modification au Code de sécurité des travaux de la construction, qu'on a certainement mise à quelque part dans le mémoire, mais je n'ai pas... que je n'ai pas en tête présentement, qui fait référence à cette norme-là où est-ce qu'on dit : « Ça n'a pas lieu d'être d'avoir la norme qui était à l'intérieur pour l'envoyer à l'extérieur. » Mais comment on l'avait formulée exactement, il faudrait simplement faire la recherche.

LA COMMISSAIRE :

Non non, mais c'est juste qu'elle s'applique...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Mais c'est vrai... mais...

LA COMMISSAIRE :

Parce qu'en vertu de la note du MELCC, c'est ce qu'ils appliquent.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Exactement, parce qu'il n'y avait rien qui avait été prévu pour une présence d'amiante à l'extérieur, dans le sol. C'est exactement pour ça qu'on dit : « On ne doit pas tout simplement appliquer les règles qui étaient à l'intérieur pour les mettre à l'extérieur sans se poser de questions sur le bien-fondé de la transposer comme ça. » On...

LA COMMISSAIRE :

Donc, vous n'avez pas une nouvelle définition à nous donner parce que vous en demandez une, là, au MELCC?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, en fait, elle a déjà été proposée, déposée, mais là je ne l'ai pas à proximité.

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Donc, c'est quelque chose qu'on pourrait facilement vous faire parvenir.

LA COMMISSAIRE :

Très bien. Maintenant, vous demandez également que... vous avez une recommandation que :

« Le MELCC autorise immédiatement la Ville à remettre le béton broyé dans les tranchées excavées, en respectant certaines conditions de sécurité. »

Ça serait quoi? Ça serait lesquelles?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Veux-tu y aller? Sinon je peux y aller.

M. OLIVIER GRONDIN :

Bien, pour nous, ce serait facile de considérer qu'il serait possible de réutiliser ces matériaux-là

ainsi manipulés pour pouvoir les réutiliser dans nos tranchées pour qu'ils soient recouverts d'une épaisseur convenable de matériaux dits sans résidus miniers, c'est ce que nous souhaitons.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

En fait, l'idée c'est de pouvoir les manipuler et puis mesurer l'impact que ça a dans l'air au niveau de l'exposition des travailleurs, puis en fonction de cette exposition-là, bien on prendra les mesures qui seront appropriées à l'émanation de fibres, au risque qui est rencontré à ce moment-là.

Donc, ça fait partie justement d'un protocole qu'on avait déposé à la CSST, pour lequel on n'a jamais eu vraiment eu de retour, où est-ce qu'en fonction des fibres qui seraient rencontrées dans l'air, il pourrait y avoir différentes mesures de protection qui seraient appropriées. Donc, en fonction du risque qui est rencontré lorsqu'on les manipule, on adapte les mesures de sécurité, mais ça n'empêche pas qu'on peut les manipuler, les envoyer au fond de la tranchée, puis les fibres d'amiante qui sont encapsulées ou qui sont protégées par une autre matrice deviennent inertes et ne sont pas dangereuses, alors ça diminue de façon imposante les coûts reliés à ces travaux-là.

Puis comme je le dis, lorsqu'on les manipule, on se protège adéquatement en fonction du risque réel et non pas en fonction de... d'improvisation, excusez le mot, comme on a pu voir dans le passé. Et après ça, bien à partir de quand on l'a mis dans le trou puis qu'on le recouvre, bien là à ce moment-là on n'est plus en contact avec cette matière-là.

M. OLIVIER GRONDIN :

Je me permettrais peut-être un dernier commentaire à ce sujet. Pour nous, pour la Ville de Thetford Mines, il est inconcevable, irréaliste même, de penser que le fait que nous ne pourrions pas réutiliser des matériaux d'excavation pour les remettre en tranchée pour les recouvrir d'une quantité de sols sans résidus miniers ne soit pas une solution, parce que ce qui avait été dit, mentionné dans le cadre des audiences en ce qui a trait à épurer la Ville...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Purger.

M. OLIVIER GRONDIN :

... de purger la Ville de tous ces résidus miniers, nous n'y croyons carrément pas.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Parce qu'il faut comprendre concrètement comment ça se passe, c'est : on fait une excavation, on sort du matériel, on doit envoyer ça dans des sites à forts coûts, et on doit aller chercher d'autres matériels exempts d'amiante, ça veut dire loin de chez nous, peut-être à 60 kilomètres, à 80 kilomètres. Imaginez ce que ça coûte, imaginez les gaz à effet de serre que ça produit avec le camionnage, le trouble que ça donne, la logistique, la gestion, alors que si on sort le matériel et qu'on se protège adéquatement au moment qu'on le remet dans le trou et qu'on le recouvre, on vient de régler la question.

LA COMMISSAIRE :

J'imagine que ça va amener une planification accrue de vos travaux de génie civil pour ne pas avoir à retourner d'année en année sur les mêmes sites?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, en fait, on se protège... c'est toujours la notion de se protéger adéquatement lorsqu'on les rencontre.

LA COMMISSAIRE :

Toujours... O.K. Bien, ça va.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Mais adéquatement en fonction du risque réel rencontré et non pas en fonction d'improvisation.

LA COMMISSAIRE :

J'ai bien compris. Merci.

LE COMMISSAIRE :

Je changerais de sujet.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Allez-y.

LE COMMISSAIRE :

Page 19 dans votre mémoire et non pas dans la synthèse que vous nous avez présentée, vous mentionnez que les critères du fonds du ministère de l'Économie et d'Innovation, le fonds de 50 millions, là, de diversification :

« ... le rendent inintéressant, car sans valeur ajoutée par rapport aux programmes existants, en plus d'exclure les projets portés par le milieu. »

Donc, il y a beaucoup de choses dans cette phrase-là. Je vous poserais trois questions. De quels critères inintéressants vous parlez ici? Oui, peut-être juste au niveau des critères.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Oui. Bien, en fait, dès le départ on a dit que la façon que le fonds était présenté, on n'avait pas d'intérêt pour ça, parce que le gouvernement voulait se dédouaner de ce qui se passait dans le dossier de l'amiante en disant : « On met un fonds de 50 millions », mais lorsqu'on analyse comme il faut le 50 millions, puis notre société de développement économique l'avait fait en faisant des tableaux, en comparant différents fonds, en fait, il n'y avait aucune plus-value au fonds de diversification économique qu'ils nous mettaient comparativement à d'autres fonds qui étaient existants. Même dans certains paramètres, il était moins intéressant que les fonds déjà existants.

Alors, il ne faut pas que le gouvernement se dédouane de ce qui se passe dans le dossier de l'amiante en mettant de l'argent qui ne nous donne absolument rien, parce que dans... n'importe qui d'autres ailleurs au Québec est capable d'aller piger dans l'autre fonds qui peut être équivalent ou même parfois plus intéressant.

LE COMMISSAIRE :

O.K., je comprends. Et donc, ça explique...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Ça fait que, alors qu'au moment que tout ça se discutait, nous, on avait connaissance du fonds qui existait en Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui correspondait à ce qu'on souhaitait. Et puis nous, on avait des projets, différents projets, qui encore aujourd'hui ne sont pas réalisés, même ça fait des années qu'on en parle, qui ne seront pas admissibles dans le fonds provincial, mais qui l'étaient dans le fonds fédéral et qu'ils le seraient dans le fonds des Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine.

LE COMMISSAIRE :

Et ce fonds-là de Gaspésie et Îles... -- bien voyons!

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Îles-de-la-Madeleine.

LE COMMISSAIRE :

J'ai de la difficulté avec les séquences, ce soir. -- et les Îles-de-la-Madeleine.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Disons « Gaspésie »!

LE COMMISSAIRE :

Pourtant, je le sais, je suis déjà allé. Donc, qu'est-ce qu'il a de plus intéressant ou de plus facile ce fonds-là aux Îles-de-la-Madeleine?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

C'est... encore là, je n'ai pas tout en mémoire exactement, mais c'est la nature des subventions qui est possible puis la nature des projets qui sont admissibles aussi.

LE COMMISSAIRE :

O.K. C'est bien. Donc...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Donc, c'est... on le voit assez bien quand on va sur le site du ministère, on fait tout simplement comparer les deux fonds puis on voit nécessairement l'intérêt d'un fonds par rapport à l'autre.

LE COMMISSAIRE :

Parce que si je comprends bien, il y a peu d'argent de ce 50 millions-là qui a été utilisé à date?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, en fait, il y a des entreprises qui... en fait, il vise pratiquement que les entreprises...

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

... il y a seulement une petite partie qui peut servir à d'autres projets pour des études, donc même pas des projets qui émanent du milieu. Exemple, le Centre de congrès, ici, a été financé une petite partie par le provincial sur une vieille enveloppe qui avait traîné, mais qui n'était pas le fonds de diversification, mais le fonds... si on a un centre de congrès aujourd'hui où est-ce qu'on se trouve, c'est à cause du fonds fédéral de diversification économique. Le nouveau fonds provincial n'a pas mis un sou dans ça et n'en mettrait pas non plus. On aurait quelques autres exemples comme ça à vous donner, là.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Bon, bien c'est plus clair. Merci beaucoup.

LA COMMISSAIRE :

J'aurais une dernière question -- excusez-moi -- croyez-le, là, mais il y a plein d'analystes qui sont en train de m'écrire de Québec. Alors, on vous demande si une mesure de bruit de fond de l'amiante dans les sols de la région a déjà été faite?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Dans les?

LA COMMISSAIRE :

Si une mesure de bruit de fond de l'amiante dans les sols de la région a-t-elle été faite?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Dans les sols?

LA COMMISSAIRE :

Parce que vous demandez, justement, de mettre en lien le bruit de fond avec ce qu'il y a... c'est un petit peu votre proposition, là. Vous demandez à ce que la...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, nous, dans le fond, ce qu'on veut, c'est calculer... c'est les fibres qui sont dans l'air et non pas les fibres qui sont dans le sol.

LA COMMISSAIRE :

Mais est-ce que vous avez déjà fait ce type d'analyse là? Parce que je sais que dans votre mémoire vous mentionnez que vous avez quand même pris plusieurs données lors de vos travaux de génie civil, est-ce que vous avez été capable de faire certains liens en lien...

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Bien, c'était des données dans l'air.

LA COMMISSAIRE :

... avec ce que vous nous proposez?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Les données que nous avons analysées, ce sont des données qui sont... la présence de fibres dans l'air. Je ne sais pas si...

LA COMMISSAIRE :

Mais vous savez quand même la concentration qui est dans le sol, donc est-ce que vous avez lié les deux?

M. OLIVIER GRONDIN :

Nous n'avons pas lié les deux. Nous n'avons pas pu établir comme étant une valeur de bruit de fond de nos sols que nous qualifions de naturels. Par contre, à partir d'il y a maintenant un peu plus de deux ans, nous avons cette obligation de produire, justement, un résultat de test de nos sols pour démontrer, justement, le besoin de procéder à l'excavation, au transport des matériaux pour qu'ils soient

remplacés, ce qui est à... ce qui est notre cas à 90 % du temps. Mais nous avons cette obligation de déterminer, à chacun des endroits où nous effectuons un travail, un test de sol pour démontrer les exigences qui vont correspondre à ce besoin de type de sol.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être une question marginale, totalement marginale. Vous avez jugé bon de mettre en annexe de votre mémoire un certain nombre d'échanges via les journaux avec le directeur de la Santé publique de Chaudière-Appalaches. Je vais utiliser un euphémisme, on sent un certain inconfort de part et d'autre. Je voulais savoir, est-ce que de votre côté ou du côté du directeur de la Santé publique, est-ce qu'il y a déjà eu une intervention pour une rencontre de mise au point? Donc, est-ce qu'il y a eu une rencontre ou vous avez toujours communiqué par les journaux ou par des lettres?

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Je vous dirais que les échanges par médias interposés sont arrivés lorsque la... le dialogue a démontré ne pas fonctionner. Je vous dirais qu'un point de rupture a définitivement été lorsqu'on avait travaillé très fort à monter un document d'analyses et d'argumentaires de notre région et une rencontre avait été sollicitée avec le directeur de la Santé publique pour qu'il vienne me rencontrer pour en discuter, et lorsqu'il s'est assis chez nous, à l'hôtel de ville, il nous a mentionné qu'il n'avait pas lu le document et qu'il n'avait pas d'intérêt à lire ce document-là.

Donc, c'est sûr que c'est quelque chose qui a été très insultant. Le directeur de la Santé publique souhaitait, comme en 2009, qu'il y ait une collaboration entre la Ville et la Santé publique pour communiquer avec la population, mais à ce moment-là il y a eu un échange à l'effet que la situation entre 2009 et, je ne me souviens pas en quelle année c'était, peut-être 2014, 2015, 2016, avait grandement évolué et c'était... on avait beaucoup plus de problèmes dans le dossier de l'amiante avec la Santé publique qu'il y en avait à l'époque.

Et il y avait quand même beaucoup de déclarations qui étaient... qu'au niveau de l'information qui était transmise par la Santé publique où est-ce qu'on avait beaucoup de doutes sur la validité de l'information. Donc, c'est sûr qu'à ce moment-là ce qui avait été dit au directeur de la Santé publique c'est que : « Si vous voulez qu'on soit côte à côte pour s'adresser à la population, il va falloir que vous ayez un message qui soit plus crédible. » Donc, à ce moment-là, bien il n'y a pas eu d'interaction commune. Mais sinon, c'est sûr que c'est par la suite que ça a un peu dégénéré, mais ça a dégénéré, je vous dirais que ça a été plus des réponses à des... à des lettres d'opinion publique qui ont été transmises, là. En fait, à un moment donné, on avait de la difficulté à ne pas répondre, puis c'est un peu ce qui s'est produit, là.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup à tous les deux.

M. MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU :

Pardon, excusez?

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup à tous les deux.

Mme ISABELLE GAGNON
M. FRANÇOIS DÉCARY

LE PRÉSIDENT :

Madame Isabelle Gagnon et Stéphanie Gamache.

M. FRANÇOIS DÉCARY :

Vous l'aurez constaté, mon nom est François Décary, je suis accompagné d'Isabelle Gagnon, nous sommes tous les deux diplômés de la maîtrise en sciences de l'environnement. C'est avec beaucoup d'humilité qu'on vient présenter ici en tant que citoyens, ce n'est pas dans le cadre de nos activités professionnelles que nous sommes ici.

Évidemment, en fait, l'origine de ce mémoire-là, c'est... il remonte à il y a quelques mois, quand il y a eu la semaine d'actions environnementales sur le climat. Des citoyens de la région de la MRC des Appalaches ont décidé de s'unir pour agir un petit peu plus au niveau de la lutte aux changements climatiques puis la dégradation de l'environnement.

Fondamentalement, nous sommes un groupe de citoyens qui est convaincu qu'on peut en faire plus au niveau individuel et collectif pour notre planète, pour notre environnement.

Nous avons un petit... nous allons présenter un court mémoire. Puis comme je vous dis, c'est en toute humilité et en tant que citoyens que nous sommes ici.

Quelques principes de base qui ont guidé notre réflexion puis, encore une fois, c'est sur l'heure du dîner, le soir après avoir donné le bain à nos enfants, qu'on s'est rencontré pour discuter de la problématique. Puis la base de notre réflexion puis des concepts qui ont guidé notre intervention puis notre rédaction, c'est d'abord que l'amiante est un cancérigène reconnu. Puis je pense qu'il faut quand même le dire, dans la région ici aussi, tout le monde le reconnaît, mais il y a une certaine banalisation qui est faite par rapport aux risques réels de l'amiante. Le principe de précaution, qui est enchâssé dans la Loi sur le développement durable, doit s'appliquer ici. L'exposition de la population aux poussières d'amiante doit être réduite au minimum. Les acteurs concernés doivent agir ensemble pour réduire les impacts négatifs de ce passif, ce legs environnemental là. Puis le statu quo n'est pas une solution non plus. Ça fait que c'est comme les principes qui nous ont guidés dans notre rédaction, dans notre réflexion.

Juste une petite anecdote rapidement. J'ai rédigé une grosse partie du mémoire le soir après mes journées de travail puis je donnais... dans le gros de la rédaction, je venais juste de donner un bain à ma petite fille qui a un an, puis je la regardais puis je me disais : est-ce qu'on fait tout en notre pouvoir pour s'assurer que l'environnement dans lequel elle va évoluer va lui permettre de vivre une vie saine, qui va être un environnement sécuritaire pour elle? Puis l'incertitude qu'on a souvent mentionnée ici et ailleurs, c'est aussi ça. C'est de savoir : est-ce que quand elle joue dans la piscine à l'extérieur, elle est plus à risque qu'une jeune fille qui serait dans un village, qui serait à d'autres places? Puis je pensais à mes amis qui ont des enfants qui sont dans la région...

Mme ISABELLE GAGNON :

Oui, moi, les deux miens, j'ai deux jeunes enfants aussi, et on habite vraiment tout près... en tout cas, on est vraiment dans le mauve...

M. FRANÇOIS DÉCARY :

Oui.

Mme ISABELLE GAGNON :

... sur la carte, là. C'est quand même assez inquiétant.

M. FRANÇOIS DÉCARY :

Ça fait que c'est les questions qui nous ont guidés. Oui.

D'abord, en tant que citoyens, une des premières préoccupations qu'on a, c'est tout le temps au niveau de la connaissance, de la transparence des communications. Souvent on se sent bien petit en

tant que citoyens devant cette... ces haldes minières là qui nous entourent puis qu'on... que même qu'on oublie. Puis on a été aussi... on est un peu abasourdi de savoir qu'il y a un manque de connaissances. On parle beaucoup du bruit de fond, puis c'est la base, hein, je pense que vous l'avez ciblé puis l'ensemble des ministères l'ont mentionné aussi, mais on est un petit peu abasourdi que, en 2020, aujourd'hui, on ait si peu de connaissances sur la qualité de l'air qui nous... sur la qualité de l'air. Puis qu'on ait si peu de connaissance sur la qualité de l'air dans les quartiers peut-être les plus pauvres de notre région aussi.

Puis quand on parle de tout ça, aussi, il faut... t'sais, en environnement, il y a tout le temps ce concept-là où est-ce que souvent les quartiers les plus pauvres sont les plus... sont les plus proches des autoroutes, sont les plus proches... Puis quand je regarde, puis je ne connais pas aussi bien la ville que monsieur Grondin puis monsieur Brousseau, mais quand je regarde les quartiers qui sont à très grande proximité, il y en a plusieurs qui sont aussi dans les secteurs les plus dévitalisés puis, pour nous, c'est une préoccupation.

Puis en fait, c'est un peu fou, mais même les gens à qui on parle, on se demande : « Est-ce qu'on devrait être plus préoccupé qu'on l'est? » Puis évidemment, on ne veut pas rentrer dans une paranoïa collective, c'est loin d'être l'objectif, mais je pense qu'on a le droit d'avoir des informations sur la qualité de l'air qui nous entoure puis on a le droit d'avoir de l'information aussi sur des seuils qui ne devraient pas être dépassés.

Évidemment, là, on ne reviendra pas sur l'ensemble des recommandations qu'on a faites, ils sont aussi encore bien modestes, mais la base, c'est sûr qu'on a besoin de plus d'informations sur la qualité de l'air. Notamment, il y a l'école Saint-Patrick, il y a des institutions publiques aussi qui sont à très grande proximité de ces haldes-là. Est-ce qu'on expose trop nos enfants à ces... aux résidus d'amiante?

Puis évidemment, ces informations-là devraient être communiquées en langage clair à la population puis en temps réel. T'sais, il ne faut pas faire une paranoïa, mais il faut que les gens puissent comprendre puis tous les gens puissent comprendre, tu sais, puis qu'ils puissent se faire une idée aussi, une opinion.

En fait, on dit aussi que les... la situation... le statuquo n'est pas une solution puis n'est pas une réponse aux problématiques qu'on vit. Puis on a mis en relief quelques-uns des enjeux environnementaux.

Je vais laisser Isabelle y aller.

Mme ISABELLE GAGNON :

Oui. Donc, les enjeux environnementaux, il y en a plusieurs qui sont associés à la présence de

résidus miniers dans la région, puis il y en a une, je trouvais qui est... je l'ai découvert cette année alors que je préparais un... en tout cas, j'enseigne en environnement, et je préparais une présentation puis je suis tombée sur la ville de Thetford. J'ai vraiment fait le saut quand j'ai vu les taches rouges qui étaient associées aux résidus miniers qui représentent des îlots de chaleur qui sont super près des habitations.

Donc, oui, il y a les problèmes associés à la qualité de l'air, tout ça, mais si on ajoute en plus le fait que c'est des îlots de chaleur, donc la température augmente, risque de smog, population vieillissante à Thetford, les problèmes de santé associés à ça. Donc, c'est vraiment un problème qui devrait être adressé, on le voit. Ça, c'est la ville de Thetford. Puis si on va à la prochaine diapo, c'est le secteur Thetford, là c'est encore la ville de Thetford, mais le secteur Black Lake.

On voit sur la carte, par exemple, on remarque des lacs, là, qui sont là, qui ne sont pas des îlots de chaleur, mais quand même, toutes les haldes qui sont proches, les sites miniers, les carrières, tout ça, c'est vraiment... en tout cas, moi je trouve que c'est vraiment un problème qui devrait être adressé, ça fait que ça vient supporter le fait que le statu quo ne peut pas être comme conservé, ne peut pas continuer.

M. FRANÇOIS DÉCARY :

On se questionne aussi, quand on parle d'un bruit de fond, est-ce qu'il va y avoir une synergie aussi, quand on parle de smog, quand on parle de qualité de l'air, quand on parle d'îlots de chaleur, t'sais, on sait que le cocktail environnemental peut avoir des effets synergiques sur la santé des gens. Puis on se questionne aussi sur l'effet synergique qui doit être encore moins documenté. Puis je n'ai pas les connaissances que vous avez, mais on se pose la question aussi.

Mme ISABELLE GAGNON :

Puis on avait des questions aussi sur l'érosion, donc hydrique et éolienne. L'érosion hydrique, je ne suis pas allée loin, là, c'est une image qui a été prise sur Google Street View. Je suis allée sur un chemin puis j'ai pris l'image. Donc, on voit vraiment les impacts de l'érosion. Donc, ce n'est pas stable, les haldes. Les résidus s'en vont puis ils s'en vont où? Oui, il y en a une partie qui se ramasse dans le bas des pentes, on a des talus qui atteignent certaines pentes d'équilibre, mais sinon une grosse partie se ramasse dans les cours d'eau, se ramasse dans l'air quand c'est de l'érosion éolienne. On a l'hiver où on a l'éclatement des particules, les particules fines au printemps, bien elles sont envoyées dans les airs. Après ça, c'est quoi l'impact que ça a sur la santé des gens? Bien, on ne le sait pas.

La prochaine image, s'il te plaît. Donc, ça aussi c'est... si vous voulez voir... je ne sais pas si vous avez eu la chance de voir ça, j'ai mis le lien dans le mémoire -- Oui? Bon, tant mieux -- mais les images sont complètement folles. On voit vraiment les résidus qui sont transportés par les cours d'eau, par l'érosion, puis ça amène vraiment beaucoup de problèmes, là. Entre autres, dans la rivière Bécancour, il

y a de l'ensablement. Après ça, vous avez sûrement été au courant de l'étang Stater qui est complètement ensablé, que ça amène des problèmes avec le Lac à la Truite à Irlande.

Donc, nous, en fait, on joint notre voix vraiment à celle des citoyens du Lac à la Truite pour dire qu'il y a un problème d'ensablement puis que ça ne peut pas continuer comme ça, là, il faut vraiment réussir à régler ça.

Ensuite, la perte de biodiversité, on n'en parle pas beaucoup -- bien, en tout cas, je n'ai pas tant suivi vos travaux, mais ce n'est pas quelque chose que j'ai entendu souvent, mais il y a vraiment une perte de lieux qui pourraient être propices à de la biodiversité. Les haldes, c'est complètement stérile, ou presque, là, vous allez me dire : « Ah, des microorganismes », presque. Ensuite, les lacs qui sont créés par les anciennes carrières, il n'y a pas de poisson, il n'y a pas de vie là-dedans. Donc, c'est vraiment... en tout cas, un autre problème.

Quand on parle de perte de biodiversité à l'échelle planétaire, t'sais, il faut se revoir dans un contexte global. Puis on parle des gaz à effet de serre, t'sais, ça pourrait être un lieu extraordinaire pour faire de la plantation d'arbres puis de créer des projets où on pourrait permettre des investissements pour les gens qui veulent acheter des crédits carbone, des choses comme ça, puis dire : « On reboise la région de Thetford », parce que...

Dans nos recommandations, nous autres, vraiment le verdissement des secteurs. Quand on regardait la liste des impacts environnementaux, si c'est îlot de chaleur, érosion et puis la perte de biodiversité, bien, en tout cas, ça nous apparaissait vraiment que le verdissement était une solution au moins à ces trois problèmes-là. Donc, on réutilise l'îlot de chaleur, on stabilise les pentes avec la plantation d'arbres, puis après ça on crée des espaces de biodiversité.

Donc, moi, je ne comprends pas, ça fait des années qu'on en parle de reverdir les haldes, il y a eu quelques petits projets qui ont été faits, mais c'est encore complètement gris, on est en 2020. Sérieux, moi, ça me dépasse complètement que ça ne soit pas encore fait. Puis là, quand on parle que ça doit être fait, c'est des montants extravagants, mais je ne comprends pas que le gouvernement ne paie pas pour ça puis que ça ne soit pas un projet mobilisateur de dire : « On reverdit les anciennes haldes », c'est... en tout cas, moi ça me dépasse.

M. FRANÇOIS DÉCARY :

Oui. Brièvement, puis on achève, pour vous permettre peut-être des petites questions, mais l'aspect des activités non sécuritaires en lien avec les résidus amiantés, on vous a mis encore une fois des images dans notre mémoire, deux aspects à ce niveau-là. Quand je parlais de banalisation, je pense que ça l'illustre bien aussi, pour nous, on se questionne sur l'espèce d'impunité qu'il y a par rapport à certaines utilisations qui sont faites. Puis je le sais que les acteurs économiques disent

beaucoup que, t'sais, les contraintes sont très très très exigeantes. Mais justement, dans l'échange qu'il y a eu entre le docteur Lessard puis qu'on a lu via le filtre des médias, ça fait qu'on n'est pas informé plus que ce que les médias nous rapportent, quand même, un des déclencheurs de tout ça, c'était l'injonction -- je ne sais pas si c'était une injonction, mais c'était le docteur Lessard qui avait semé la société Asbestos de cesser toutes activités de réutilisation des résidus miniers. Puis là, ce qu'on a lu c'était : « Non soumises à un contrôle et à... ou à une évaluation environnementale, gouvernementale. »

Puis je ne sais pas si les mots étaient justes puis que, effectivement, il y avait vraiment des entrepreneurs de la région qui allaient, avec une chargeuse -- puis j'espère que c'est faux, en fait. J'espère que le rapport des faits n'était pas bon, mais qu'il n'y avait pas des entrepreneurs de la région qui rentraient dans des sites miniers avec une chargeuse, prendre du matériel puis le répandait sur les sites, sur des... dans des commerces, dans des secteurs résidentiels. J'espère que c'est faux puis j'espère que...

Parce que moi, je suis à l'aise avec le discours qui a été très très très dominant d'utilisation sécuritaire de l'amiante, mais ce que... ce qui est mentionné ici dans le journal : « une utilisation sans contrôle et sans évaluation gouvernementale », j'espère que ce n'est pas arrivé en 2018, dans ma région, puis... parce qu'en fait, ça me dépasserait. Ça me dépasserait grandement. Puis ce qu'on n'a pas...

Mme ISABELLE GAGNON :

Peut-être juste, les images, c'est quoi, là -- si tu veux revenir. Ça, dans le fond, c'est une halde qui est près du théâtre, pour vous placer, qui est près de chez moi aussi. Puis en fait, pourquoi on a mis cette image-là, c'est pour montrer les pentes abruptes. Donc, on voit que ça a vraiment... il y a du matériel qui a été pris. Puis en fait, ce qu'on voulait souligner, c'est à quel point on ne sait pas qu'est-ce qui est fait de ces résidus-là, nous, dans la région, en tant que citoyens. Puis la prochaine...

M. FRANÇOIS DÉCARY :

Puis la prochaine aussi, c'est l'utilisation non sécuritaire qu'on ne mentionne presque jamais, mais c'est... on voit des personnes qui font de la motocross sur les haldes minières, des VTT. Ça fait que quand je parle d'impunité, qui est responsable de s'assurer que...? Puis encore une fois, je ne suis pas toxicologue, mais ça me donne l'impression, quand je vois quelqu'un faire du VTT, qui entraîne un risque sur sa santé, mais aussi sur les habitations qui sont à proximité, là. Un VTT, ça relâche de la poussière, puis dans des périodes de sécheresse... bien, d'ailleurs, on la voit la poussière relevée.

Ça fait que pour nous, c'est une... qui est responsable de ça? Puis c'est une question qu'on n'a pas encore la réponse.

Mme ISABELLE GAGNON :

Peut-être aussi pour la... ça revient aussi à toute l'histoire de la banalisation, là, d'arrêter de banaliser. Puis, t'sais, moi quand j'étais jeune, on allait jouer dans les mines... dans les dômes d'amiante puis on allait les escalader puis redescendre en sautant, puis il n'y en avait pas de problème, là. Ça fait que... puis j'ai l'impression que c'est encore ça même si on est en 2020. Donc, il faudrait vraiment essayer d'arrêter justement de banaliser les impacts.

M. FRANÇOIS DÉCARY :

Puis enfin, on avait quelques recommandations, mais je voulais mettre l'emphase sur les dernières. Pour nous, en fait, un environnement sécuritaire, c'est une responsabilité partagée. C'est une responsabilité partagée. Puis on ne pense pas que les contribuables de la région devraient avoir à payer une surtaxe pour ça. On pense que c'est... c'était aux différents types de gouvernements d'assumer, oui, cette gestion plus complexe, cette gestion qui va être plus coûteuse pour assurer une qualité de vie puis une sécurité des gens. Ça fait que s'il y a des surcoûts qui sont nécessaires à cause de la présence d'amiante dans notre région, on pense que ce n'est pas juste aux citoyens de Thetford Mines puis de la région qui devraient les assumer. Ça fait que quand on entend les différents types de programmes, puis il y a plein d'idées dans l'air qui, je pense, sont très très valables, mais nous, on dit, s'il y a une contribution que le ministère ou les différents ordres gouvernementaux devraient contribuer, c'est d'atténuer ça pour que les... le risque, la minimisation du risque ne soit pas faite à la charge d'une municipalité dévitalisée ou d'une région dévitalisée, mais à la charge du grand public pour qu'on puisse assurer une sécurité à l'ensemble des citoyens de la région, même s'ils ont le malheur, d'une certaine façon, aujourd'hui d'être entourés d'un certain legs, un passif environnemental puis un certain risque.

Ça fait que voilà, merci de votre attention.

Mme ISABELLE GAGNON :

Oui, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Peut-être une petite clarification. Vous avez mis une photo, j'avoue que vos photos en couleur, moi j'avais des photos noir et blanc, là, mais c'est beaucoup plus frappant, on voit beaucoup plus les nuances, les subtilités. Merci, c'est bien gentil, merci. Je voulais savoir, vous, comme professeurs, vous êtes tous les deux professeurs, c'est ça? Non, vous, vous êtes professeure? Vous enseignez dans la région ici?

Mme ISABELLE GAGNON :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Non?

Mme ISABELLE GAGNON :

J'enseigne à l'Université de Sherbrooke.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme ISABELLE GAGNON :

Puis au Cégep aussi de Sherbrooke.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais quand vous voyez des...

Mme ISABELLE GAGNON :

Mais j'habite à Thetford. C'est compliqué, là, mais...

LE PRÉSIDENT :

Oui oui, non, je comprends très bien, là. C'est quand même une certaine distance, mais...

Mme ISABELLE GAGNON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... quand vous voyez des activités, peu importe leur nature, qui ont lieu sur les haldes qui peuvent être non seulement à risque pour la santé des personnes qui pratiquent ces activités-là, mais

également, comme vous l'aviez mentionné, aux citoyens les plus proches, est-ce que vous avez soulevé cet aspect-là auprès d'une entité quelconque municipale, auprès de la Direction de la santé publique ou c'est la première fois que vous l'évoquez devant la commission?

Mme ISABELLE GAGNON :

C'est la première fois. Puis je vous dirais, là, même, avant que le BAPE arrive, on dirait... je vis ici depuis toujours, là, c'est de quoi qui est tellement présent puis du... qui fait partie de la vie, on dirait, là, que je ne m'étais jamais posé de question jusqu'à tant que : « Le BAPE vient? » Puis on s'entend, là, maîtrise en environnement, le BAPE, vous êtes comme l'institut suprême, et... Wow, le BAPE! Et... puis c'est là qu'on s'est mis à se questionner, je veux dire, O.K., wô! oui, il y a plein de choses qui se font, puis c'est un problème. Puis là, il y a un micro, on va venir le dire, mais sinon non, ce n'est pas quelque chose auquel j'ai pensé avant. On dirait, t'sais, ma parenté fait ça, là, ça fait que ce n'est pas...

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que vos enfants pratiquent des activités proches ou sur les haldes?

Mme ISABELLE GAGNON :

Bien moi, on habite vraiment proche, là, je suis... oui. Mais non, pas dans les haldes, pas du tout, mais... bien, on habite proche, là, je suis vraiment tout près des haldes, moi.

LE PRÉSIDENT :

Non non, mais je ne parle pas de... bon, vous restez proche, vous restez proche...

Mme ISABELLE GAGNON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... mais est-ce que vos enfants... vous permettez à vos enfants d'aller jouer dans les haldes?

Mme ISABELLE GAGNON :

Non non non non, non, non.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et vous, non plus? O.K. Vous trouvez... est-ce que vous trouvez que l'information qui a été probablement distribuée aux gens de Thetford Mines, entre autres, par la Direction de la santé publique est une information adéquate? Est-ce que vous en avez vu, d'abord?

M. FRANÇOIS DÉCARY :

Non. Non, puis je suis très avide d'informations, je lis à peu près tout ce qui passe. Puis, à ma connaissance, la Santé publique ne communique pas, ne fait pas de campagne de prévention, de... puis là, les acteurs municipaux seront probablement mieux placés que moi pour en parler, mais de la communication publique pour sensibiliser à certains risques, notamment des relâchements des poussières d'amiante dans l'air par certaines activités comme ça, moi je n'en ai jamais vu. Mais... puis je suis assez avide de... ça fait que je pense que... puis c'est une des recommandations aussi, t'sais, qu'on communique plus clairement avec les gens, que... qu'on dénormalise.

T'sais, on l'a fait avec l'industrie du tabac, là, cette... puis ça va prendre un certain temps, mais qu'on dénormalise certaines utilisations qui sont faites. Puis je pense que c'est un effort de tous. Je pense qu'on doit tous faire preuve de pédagogie. Puis ça va être difficile dans un contexte qui est très tendu. Puis vous le connaissez bien, vous avez lu les extraits de journaux, très polarisants.

Puis je vous dirais même, là, jusqu'à un certain point, moi je travaille dans un tout autre domaine, puis où est-ce que j'ai à travailler avec la Ville, puis ça va très bien, t'sais, on est très proche, mais de venir dire ça ici au micro, j'ai même peur d'une certaine forme de représailles, puis on est dans une société démocratique, c'est ouvert, mais de venir dire qu'on est préoccupé par certaines activités qui sont faites dans la région, je vous dirais très honnêtement que je me... j'ai réfléchi avant de venir ici en me disant : est-ce que je vais nuire, dans le fond, à mon organisation? Est-ce que je vais même m'attirer des foudres? Puis c'est une vraie préoccupation que j'ai. Ce n'est pas drôle, mais c'est la vie, là.

Mme ISABELLE GAGNON :

Je suis peut-être moins préoccupée, quand même. Bien, un peu, mais moins que François. Moi j'ai trouvé, les messages de la Santé publique, c'était quand même très alarmiste, justement pour avoir habité ici depuis toujours, t'sais, des cas d'amiantose, pour vrai, moi je n'en connais pas. Bien, j'en... j'ai comme l'oncle d'un ami lointain, c'est... ça fait que c'est assez particulier de dire : « O.K., ça fait que là tout notre environnement, là, dans lequel on vit depuis toujours est complètement contaminé puis on ne peut plus rester ici », je trouve que c'est un petit peu trop alarmiste, là. T'sais, bien en tout cas, c'est ça que j'avais perçu comme message venant de la Santé publique, là, puis je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce message-là.

LE PRÉSIDENT :

Et vous qui dites... bien, c'est une dernière question, mais vous qui dites qui demeurez très très proche des haldes...

Mme ISABELLE GAGNON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... est-ce que ça vous a passé par l'esprit de demander l'échantillonnage de l'air dans votre maison et à l'extérieur de votre maison?

Mme ISABELLE GAGNON :

Eille! même pas.

LE PRÉSIDENT :

Non?

Mme ISABELLE GAGNON :

Puis pour dire, j'ai travaillé au ministère de l'Environnement sur la qualité de l'air pendant un petit bout de temps puis, non, c'est... pour vrai, je n'ai jamais pensé à ça, avant l'arrivée du BAPE. C'était comme : bien non, il y a des haldes partout puis c'est comme ça, puis... là, après ça : bien oui, il y a de l'érosion puis... Non, c'est vraiment en se mettant à y penser. C'est bizarre, hein, mais quelqu'un... j'étais comme : je ne comprends pas, je devrais avoir allumé avant, mais non. Ça fait que...

LE PRÉSIDENT :

Bien, merci beaucoup à tous les deux.

Mme ISABELLE GAGNON :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Nous allons prendre...

LE COMMISSAIRE :

J'aurais une question.

LE PRÉSIDENT :

Ah! bon, bon.

LE COMMISSAIRE :

Je vois que mon président était très intéressé par votre mémoire, mais moi aussi. Je tiens à vous dire que je l'ai trouvé très intéressant.

Mme ISABELLE GAGNON :

Merci.

LE COMMISSAIRE :

Et je vais me permettre de dire que j'ai trouvé votre présentation très rafraîchissante.

Mme ISABELLE GAGNON :

Ah, bon!

LE COMMISSAIRE :

Il ne faut pas vous présenter en disant : « On est sans prétention », vous arrivez ici avec un propos qui est très, je vais utiliser le terme, intelligent. Donc... et ne vous gênez pas pour exprimer vos opinions sur des sujets sur lesquels vous êtes convaincus. Ça, je pense que c'est important pour moi de vous le mentionner.

Mme ISABELLE GAGNON :

Merci.

LE COMMISSAIRE :

Maintenant, vous avez mis en évidence une... un aspect qu'on n'avait pas encore vu...

Mme ISABELLE GAGNON :

Ah!

LE COMMISSAIRE :

... les îlots de chaleur. Moi, ça m'a frappé, je suis dans le domaine de l'environnement. Et j'ai essayé de retracer, là, vous citez Données Québec pour les... si vous pouviez, demain ou ce soir...

Mme ISABELLE GAGNON :

Vous envoyer les liens.

LE COMMISSAIRE :

... nous donner la référence à notre secrétaire -- notre coordonnatrice, pardon, à l'arrière, parce que j'ai essayé de la trouver, je ne l'ai pas trouvée, mais c'est... comme vous l'avez mentionné, c'est quand même frappant de voir que les résidus miniers semblent capter la chaleur. C'est quelque chose que je n'ai pas vu nulle part ailleurs, donc c'est quand même... quand même très intéressant.

Et ma seule question, c'était ça, dans le fond, c'était plus : où est-ce que vous aviez trouvé l'information? Maintenant, les solutions qui viendraient avec ça, ça, vous en avez effleuré quelques-unes, là, mais, bon, c'est... j'ai trouvé ça très intéressant. Donc, je voulais vous mentionner ça. Voilà.

Mme ISABELLE GAGNON :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci encore à vous deux.

Mme ISABELLE GAGNON :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Et nous prenons une pause d'une quinzaine de minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE
REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

Mesdames, messieurs, si vous voulez prendre place.

M. GASTON NADEAU

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gaston Nadeau. Bonsoir, monsieur.

M. GASTON NADEAU :

Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire, Monsieur le commissaire. Merci de nous permettre de s'exprimer sur ce sujet-là qui est un sujet très très important.

Ça fait que :

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page 1: « Au nom de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine [...] »

Fin de la phrase, à la page 2: « [...] afin d'augmenter la richesse de notre Municipalité. »

C'est évident qu'on a subi d'énormes pertes avec la fermeture des mines d'amiante. Et la publicité sur l'amiante ne nous aide pas pour amener de nouvelles industries. On n'en a pas d'industries, on a seulement que des bâtiments commerciaux puis des résidences. Ça fait qu'advenant le cas où est-ce que les normes soient plus sévères au niveau de la gestion des résidus miniers quand on va faire des travaux, bien c'est nos citoyens, c'est nos résidences privées, c'est eux autres qui vont être obligés de payer. À un moment donné, la capacité de payer, elle a des limites et on ne pourra plus.

Ça fait que concernant cela, c'est pour ça que la valorisation des résidus miniers, d'une façon sécuritaire, pour nous, est un essor économique qu'on pourrait avoir chez nous pour permettre, justement, pour remplacer les pertes des mines qu'on n'a plus d'amiante, parce qu'on n'a pas d'autres industries.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Juste une petite question : quand vous indiquez qu'il y a des coûts additionnels qui vous sont facturés lors de la réalisation des travaux en présence d'amiante, est-ce que vous les avez quantifiés? Est-ce que vous savez quel est le pourcentage de coûts additionnels?

M. GASTON NADEAU :

Je ne peux pas vous dire exactement le coût, mais je sais que c'est au moins de l'ordre de 30 % de plus lorsqu'on fait des travaux.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est à peu près l'ordre de grandeur pour les travaux de génie de la Ville de Thetford Mines.

M. GASTON NADEAU :

Parce que pour les mesures, les mesures que doivent prendre pour disposer de l'amiante et...

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et juste une toute petite question par rapport au réseau d'aqueduc. Est-ce que vous auriez, par un heureux hasard, échantillonné ou fait échantillonner l'eau?

M. GASTON NADEAU :

Non. Bien, au niveau de l'amiante, bien ce n'est pas un paramètre qui est demandé non plus.

LE PRÉSIDENT :

Non, non, non, non, non, je sais que ce n'est pas un paramètre qui est demandé.

M. GASTON NADEAU :

Et on ne l'a pas fait.

LE COMMISSAIRE :

Peut-être une petite question, monsieur Nadeau, et ça a été soulevé dans d'autres mémoires, là, toute la question de la mauvaise publicité, là, de la grande région, là...

M. GASTON NADEAU :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

... de Thetford Mines, là, en lien avec l'amiante. Donc, vous n'êtes pas le seul qui soulevez ce point-là. Selon vous, est-ce qu'il y aurait quelque chose à faire au niveau du Québec pour essayer de changer cette perception-là des gens qui ne sont pas de la région de Thetford Mines?

M. GASTON NADEAU :

Bien moi, je pense que ça dépendra toujours de quelle façon qu'on va s'orienter avec justement la gestion de l'amiante. C'est là que, je pense, que tout va faire qu'à un moment donné la publicité va se faire là-dessus. Si à un moment donné, c'est déclaré que c'est très dangereux, bien je pense qu'à un moment donné la publicité va se faire par elle-même et ça va inquiéter justement les gens de l'extérieur, les touristes de l'extérieur de venir chez nous. Va-tu falloir qu'on se mette un dôme sur notre région pour se préserver? Mais t'sais, officiellement, là, c'est sûr que ce n'est pas bon pour nous, mais on a hâte justement que les résultats du BAPE sortent puis qu'ils soient... on comprend que l'amiante, c'est un produit cancérigène, qu'il doit y avoir des moyens qui doivent être utilisés sécuritairement, on comprend ça, mais on aimerait bien que ça soit... aussi que ça soit raisonnable.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup, monsieur.

M. GASTON NADEAU :

Merci.

M. GUY ROY

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Guy Roy.

M. GUY ROY :

Oui, bonjour...

LE COMMISSAIRE :

Bonjour.

M. GUY ROY :

... Monsieur le commissaire, Monsieur le président, Madame la commissaire...

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonjour... euh! bonsoir.

M. GUY ROY :

... ça me fait plaisir d'être là. Guy Roy, maire de la municipalité Sacré-Coeur-de-Jésus. Je ne ferai pas la lecture de mon mémoire, je veux juste revenir sur quelques points. Il y a déjà de mes collègues de d'autres municipalités qui ont effleuré des points dont je voulais parler.

Juste premier point que je pourrais mentionner de positif, ça date déjà d'une vingtaine d'années que la municipalité Sacré-Coeur-de-Jésus, en collaboration avec la Société Asbestos, a décidé de développer sur un des terrains de la Société Asbestos. Ça a débuté par un sentier pédestre, qui a été en même temps -- bien, pas « transformé », mais amélioré avec un centre d'interprétation, là, de tout ce qu'il y avait en lien avec la mine.

Donc, c'est sûr que ce site-là ne va pas sur les résidus, là, post-traitement, là, les résidus qu'on voit depuis le début, là, puis qu'on parle des résidus miniers après le traitement de l'amiante.

Donc, on a développé ça petit à petit. La popularité de ce site-là, les gens viennent marcher, viennent lire les différents points d'interprétation qu'on en a faits. Suite à ça, se sont greffés d'autres organismes, d'autres gens qui voulaient développer des choses avec nous. Juste pour vous mentionner, sur ce site-là, il y a un puits de mine. Tantôt, il y avait une dame qui disait qu'il n'y avait pas de vie dans ces puits-là, mais chez nous, depuis 20 ans, il y a de la pêche sportive qui se fait. Il avait été ensemencé. Et à chaque année, il y a une centaine de membres, là, qui sont là et qui font de la pêche, là, sur un ancien puits de mine. Donc, c'est pour dire que la vie est possible, puis ça amène un autre point de vue du site et, en même temps, bien les gens adeptes de pêche en tirent une satisfaction.

Aussi, suite à ça, ce site, en période hivernale, se transforme en pistes de ski de fond, ski de fond, qui sont aussi très populaires, donnent un autre point de vue encore au site, là, en période hivernale.

Donc, nous, la Municipalité avait décidé d'aller de l'avant avec ça pour sensibiliser les gens qui ne viennent pas du coin, c'est sûr, parce que les gens du secteur, là, on a tous appris à vivre avec ça. Ça fait que je voulais vous ramener ce point-là aussi, là, parce que c'est quand même quelque chose, là, pour nous autres, qui est important malgré les... on est conscient que les résidus amiantés, on va dire post-traitement, sont peut-être un peu plus... que la fibre est plus exposée.

Mais je voulais aussi préciser, dans la suite de ça, que... je voulais savoir si la commission va faire une différence justement parce qu'il y a deux, vraiment deux catégories de haldes de résidus. On a la catégorie dont on parle depuis le début, puis tu as aussi une catégorie que nous on considère, on va dire, la pierre, plus de la pierre, là, des grosses pierres. D'où ces haldes-là ont été l'objet de... dans le fond, le sol qui a été enlevé avant d'arriver au gisement de l'amiante.

Donc, dans les travaux, je parle pour la municipalité Sacré-Coeur-de-Jésus, c'est sûr que depuis un certain nombre d'années on n'en utilise plus, c'était utilisé pour faire les fondations de chemin. Parce que pour dire, nous, ce n'est pas des chemins avec des services publics, c'est seulement que des rangs qu'on a chez nous. Aussi... donc, ces rangs-là, c'est un chemin, un fossé chaque côté. Cette pierre-là était utilisée pour drainer les fonds de chemin qui rendaient les chemins plus stables en hiver puis une meilleure capacité portante.

C'est sûr que lorsque le gros des avertissements amiante ont été portés à notre attention, on a cessé l'utilisation de ça, mais on considère que c'est un matériau qui était utilisé en sous-couche, donc réabréillé avec du matériel conforme, donc on considère que c'était une espèce de récupération et de valorisation de ces résidus-là.

Puis pour ce qui est des haldes de résidus post-traitement, bien c'est sûr que de ces haldes-là, c'est la richesse du sol qui a été extraite puis enlevée l'amiante, donc il reste beaucoup de choses dans ces sables-là qui pourraient être utilisées, toujours dans un cadre respectant, là, les normes pour en

venir à une seconde phase de traitement qui, avec les procédés qui nous ont été présentés, démontrent qu'ils brisent et détruisent ce qu'il reste de fibres dans ces résidus-là.

Donc, c'est un peu le résumé, là, que je voulais faire avec ça, là. Je pense qu'il y a moyen de continuer à travailler avec ces résidus-là de façon sécuritaire. Puis la municipalité Sacré-Coeur-de-Jésus aussi est favorable, là, à l'élaboration d'un laboratoire, là, qui pourrait être implanté pour suivre dans le temps les recherches et tout ce qui a rapport avec ce dossier-là.

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Peut-être avant que vous quittiez, juste une petite question qui touche le dernier paragraphe de votre mémoire.

M. GUY ROY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous indiquez que :

« Lors de l'élaboration de son plan d'urbanisme, la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus s'était donné une grande -- comme grande orientation : "D'harmoniser l'exploitation à la ressource minière avec le bâti actuel et futur." »

Je voulais juste savoir comment cette grande orientation elle s'est articulée jusqu'à maintenant?

M. GUY ROY :

C'est sûr que pour ce qui est au... vu que le secteur minier n'a pas eu rien de fait depuis bien bien des années, donc on n'a pas eu vraiment à travailler avec ce... cette pratique-là.

Pour ce qui est du patrimoine bâti existant, ce qui est près des mines, on n'en a quand même pas beaucoup. C'était pour le développement futur. Je vous avoue que, présentement, la municipalité Sacré-Coeur-de-Jésus est à 98 % en territoire agricole, donc la construction résidentielle n'y est pas florissante non plus à ce point-là.

Donc, nous, ce qu'on avait mis en place pour ça, c'est que si jamais il y avait du développement possible avec les résidus, que ça soit fait justement avec... bon, là on est rendu à... peut-être à l'ère de nouvelles normes qui vont être... qui vont nous être présentées. Donc, c'est de développer en harmonie avec ces nouvelles normes-là pour ne pas nuire aux résidences qui sont présentes et avoir une vision pour les futures résidences qui pourraient s'y établir. C'est dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Magnan.

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Roy, j'aurais une question pour vous, j'ai lu votre mémoire, et est-ce que je me trompe ou la majorité des haldes qu'il y a dans votre municipalité, c'est surtout, bon, des cailloux, là, qui n'ont pas été post-traitement, là, c'est ça?

M. GUY ROY :

C'est ça. La majorité des haldes, c'est des... c'est vraiment...

LE COMMISSAIRE :

Des stériles, en fait, c'est ça? Parce que...

M. GUY ROY :

Bien, les stériles, c'est vraiment... moi, je considère que les stériles, c'est le post-traitement, là, les haldes grises où est-ce qu'il ne pousse rien.

LE COMMISSAIRE :

Non, c'est... en fait, les stériles, la définition des stériles, c'est ça, c'est ce qui était sorti avant de commencer à exploiter le...

M. GUY ROY :

O.K.

LE COMMISSAIRE :

Et c'est des cailloux, en fait, là.

M. GUY ROY :

Oui oui oui.

LE COMMISSAIRE :

Oui.

M. GUY ROY :

Oui, c'est sûr. Mais c'est sûr que, dans les haldes de ces stériles-là, je n'ai pas de photos, et tout, à l'appui, mais depuis le temps qu'ils sont là, c'est sûr qu'il y avait quand même une partie de matière organique au travers de ces haldes-là.

LE COMMISSAIRE :

Oui.

M. GUY ROY :

Donc, il y a beaucoup d'arbres qui poussent naturellement...

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. GUY ROY :

... sur ces haldes-là. C'est pour ça que le mot « stérile » me... je trouve que ça colle plus ou moins.

LE COMMISSAIRE :

O.K., je comprends.

M. GUY ROY :

Mais je comprends le...

LE COMMISSAIRE :

Oui.

M. GUY ROY :

... votre définition aussi. Parce que ce qui est vraiment stérile, c'est les haldes qui sont post-traitement...

LE COMMISSAIRE :

Oui, je comprends, oui.

M. GUY ROY :

... comparé à ça. Mais oui, c'est ces haldes-là qu'on retrouve beaucoup à Sacré-Coeur-de-Jésus.

LE COMMISSAIRE :

Je vous dirais qu'on est un peu pris avec les définitions des...

M. GUY ROY :

Bien, oui oui.

LE COMMISSAIRE :

... des ingénieurs qui font de la minéralogie, mais bon.

M. GUY ROY :

Je vous comprends, parce que nous autres, territorialement parlant, on est, tout le secteur rural, autour de la municipalité d'East Broughton...

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. GUY ROY :

... donc toutes les mines qui sont à Sacré-Coeur-de-Jésus, l'amiante était apporté à East Broughton où étaient les moulins de transformation. Donc, c'est pour ça que la partie stérile était déposée près des puits. Puis la partie post-traitement, bien elle se retrouve plus dans la municipalité d'East Broughton.

LE COMMISSAIRE :

Ma dernière question...

M. GUY ROY :

Je ne sais pas si j'ai...

LE COMMISSAIRE :

... est-ce que je dois comprendre, est-ce qu'on doit comprendre que la valorisation, là, des résidus miniers amiantés dans votre municipalité, ce n'est pas quelque chose qui est un enjeu majeur?

M. GUY ROY :

Bien, on en a quand même déjà...

LE COMMISSAIRE :

Vous en avez quand même?

M. GUY ROY :

On en a quand même une partie, nous autres, qui est... notre plus grande partie de résidus qui pourrait être valorisée se situe à la jonction avec la municipalité voisine, qui est Tring-Jonction, dans la MRC Robert-Cliche. C'est... la plus grande partie chez nous de résidus est là. Puis, t'sais, on a déjà eu des essais de revégétalisation. Il y a même des gens qui nous ont approchés pour des... justement extraire des minéraux de ça.

LE COMMISSAIRE :

Ah, O.K.

M. GUY ROY :

Là, c'est sûr que, on va dire comme on dit, tout est sur la glace en attendant...

LE COMMISSAIRE :

Oui.

M. GUY ROY :

... la fin du processus, mais vous nous les avez même parlé, là, les... les entreprises dans... lors de la première...

LE COMMISSAIRE :

Partie, là.

M. GUY ROY :

... partie du BAPE, là, donc c'est à ce point-là qu'on en est.

LE COMMISSAIRE :

Parfait. Bien, je vous remercie beaucoup.

M. GUY ROY :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS HAMEL

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Jean-François Hamel.

M. JEAN-FRANÇOIS HAMEL :

Monsieur le président, Madame la commissaire, Monsieur le commissaire, merci beaucoup. Bonsoir. Alors, vous n'avez rien reçu de la municipalité d'Irlande, c'est-à-dire un mémoire écrit, et je suis venu vous expliquer pourquoi. Mais si vous me permettez, je prendrais peut-être un deux minutes pour, comme vous le dites, sur votre « exprimez-vous en toute confiance », je vais quand même prendre la peine de vous dire d'où je viens, ce n'est pas nécessairement hors propos.

Donc, je suis fils de mineur, je suis né à Black Lake, j'ai toujours resté à Black Lake, bien que présentement je sois à Irlande. Fils de mineur, mais petit-fils de mineur aussi, donc je pense que quelque part j'ai toujours baigné dans les histoires de mines tout le long de ma vie. Et sans vouloir entrer et ouvrir un pan sur la banalisation, je vous dirais que dans ma propre famille et dans la famille des Hamel de Black Lake qui ont développé la ville, malheureusement je dois vous dire que je cherche encore quelqu'un qui serait mort d'une maladie reliée à l'amiante. Peut-être est-ce dû au fait qu'ils ont tous travaillé dans les mines à ciel ouvert, peut-être ça pourrait expliquer quelque chose, jamais comme calorifugeur ou dans un milieu fermé.

Donc, à ce moment-là, quand je requestionnais encore mon père hier, il me disait : « Non, effectivement, il dit, je ne connais... ». Il connaissait nécessairement des gens, mais dans mon entourage proche, moi, des oncles: personne. Donc, c'était juste pour vous dire que l'idée de la banalisation me hante un peu à savoir, car moi aussi, un peu comme mademoiselle Isabelle, j'ai passé mon enfance à arpenter tout ce que vous avez vu en rouge. C'était mon terrain de jeu. Donc, malheureusement, vous entendrez monsieur Bérard tantôt, je suis obligé d'avouer que je me suis promené illégalement sur ses terrains, comme tout bon adolescent qui se respecte ici en région.

Et je vous dirais que ce que je viens vous dire aujourd'hui, je vais vous parler de l'évolution vers où on s'en va. Je suis présentement enseignant suppléant en géographie et maire, bon, de la municipalité d'Irlande. Et j'ai une ferme laitière biologique aussi pour le temps qu'il me reste avec ma conjointe.

À Irlande, on est à l'ouest de Thetford Mines nécessairement, sur la rivière Bécancour. Irlande n'a jamais vraiment connu l'exploitation minière, mais Irlande a toujours connu les conséquences de

l'exploitation minière. Si je pouvais vous faire une image, pour commencer, je vous dirais que, avant l'exploitation minière, surtout l'épisode du Lac d'Amiante, on avait un organisme sain, on avait un estomac et on avait deux reins. On a enlevé l'estomac, on a enlevé le Lac d'Amiante. Présentement, quand il y a un coup d'eau, on n'est plus capable d'absorber quoi que ce soit, ça s'en va directement dans les reins. On en avait deux, on avait l'étang Stater, qui ne sert plus, il nous en reste un, le Lac à la Truite, à Irlande.

Donc, merci pour le préambule. Maintenant, je prendrai ma position de maire pour le reste de mon exposé.

Vous comprendrez que si je suis ici, c'est pour vous dire qu'Irlande fait siennes, la municipalité d'Irlande, fait siennes les recommandations que vous retrouverez, que vous avez déjà reçues de la part de l'Association de la protection du Lac à la Truite d'Irlande. Nécessairement, c'est un organisme qui travaille très activement sur notre territoire et qui a amené d'excellentes initiatives pour venir documenter par la science ce que nos parents, nos grands-parents, les fils d'agriculteur que j'ai connus à Irlande nous ont dit de ce qui s'était passé suite à la vidange du Lac Noir.

Cet épisode-là, pour les gens de ma municipalité, est encore vécu comme quelque chose d'un peu dramatique, parce que pour les personnes plus âgées qui s'en souviennent, ils nous disent toujours que la rivière n'a plus jamais été pareille après la vidange du Lac Noir, puis on peut comprendre.

Vous entendrez aussi demain un doctorant, monsieur Olivier... euh! monsieur Jacques, qui va venir vous présenter l'étude palynologique qui a été initiée par monsieur Réjean Vézina, le président de l'Association de protection du Lac à la Truite d'Irlande, auquel la municipalité d'Irlande a volontairement et de façon très agréable participé, parce qu'on y croyait. On voulait enfin être capable de savoir : le Lac à la Truite, est-ce qu'il est en voie de disparition? Nous le constatons, on voulait savoir maintenant pourquoi. Donc, je vais laisser, bien sûr -- et vous comprendrez que les recommandations de monsieur Jacques évidemment sont celles de la Municipalité aussi.

Également, je vais apporter votre attention sur quelque chose, et vous me voyez venir présentement, ce qui nous inquiète le plus c'est le passif environnemental que l'industrie minière a laissé sur le bord de la rivière. Ce n'est pas tant le passif environnemental qui nous inquiète que la volonté que nous avons développée en tant que Municipalité avec les partenaires -- vous entendrez monsieur Bérard bientôt -- à développer des initiatives pour faire en sorte que tout à coup on puisse arrêter la sédimentation dans nos lacs.

Là où on se pose beaucoup de questions, c'est quand on nous empêche de faire quelque chose parce que, pour l'Environnement, il ne faudrait rien faire. Et c'est le message que je suis venu vous transmettre ici ce soir, parce qu'à toutes les fois qu'on a une initiative, il se passe quelque chose dont on ne peut pas faire.

Vous avez entendu mes confrères de la table des maires de la MRC venir faire état, bon, monsieur Brousseau, monsieur Roy, monsieur Nadeau. Moi, ce que je vais vous dire, c'est que depuis 12 ans que j'étais conseiller municipal avant d'être maire, on a toujours voulu faire des actions environnementales pour le bénéfice. Pourquoi? Pour être capable de garder en santé le dernier rein qu'il nous restait dans notre municipalité.

Malheureusement, toutes les fois qu'on veut faire une initiative, on dirait que l'amiante est devenu l'excuse généralisée pour ne jamais rien faire. Et c'est ce que je viens vous dire ici ce soir. C'est-à-dire que vous allez le voir, et c'est en toute transparence que je vous le dis, si nous n'avons pas décidé de déposer de mémoire en tant que tel, je vous référerai aux principales recommandations du mémoire que vous recevrez de la part du GROBEC demain. En toute transparence, je siège sur le GROBEC, délégué par la table des maires de la MRC, et j'ai participé au comité de révision du mémoire qui vous sera déposé, qui vous sera présenté demain, qui vous a été déposé.

Lorsque j'ai fait mon avis d'intention, comme maire, de déposer un mémoire, j'étais en train de faire la révision de ce mémoire-là, et je me suis dit : pourquoi inonder le BAPE d'un mémoire superflu alors que tout est là, tout est dit? Je profiterai plutôt d'un 15 minutes pour venir vous rencontrer puis vous faire un témoignage senti, vécu, sans aucune note à l'appui de ce qu'est notre réalité.

Donc, ce que j'entendais tout à l'heure de la part de monsieur Vaillancourt du Conseil régional en environnement, nous en faisons aussi, nous, à Irlande, notre recommandation. C'est-à-dire que s'il devait ne pas y avoir d'utilisation post-amiante quel que soit, il ne faudrait pas que le fait de considérer l'amiante, quelle que soit la teneur que la science voudra lui donner, comme un prétexte pour laisser s'ensabler nos lacs, nos rivières.

Présentement, malheureusement, on vit avec un passif environnemental, une épée de Damoclès, et on tient à préserver ce qu'il nous reste à Irlande. Alors, on doit absolument au moins développer le cadre réglementaire qui va nous permettre en priorité de venir empêcher ce qui est présentement notre lot quotidien, c'est-à-dire un ensablement accéléré de nos cours d'eau. Vous l'avez vu dans le mémoire du BAPE.

Vous retrouverez aussi des communications personnelles, et une des communications personnelles que j'ai permis qui soit à l'intérieur de ce mémoire-là fait en sorte que l'an dernier, alors qu'on voulait procéder à une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement pour procéder au prélèvement d'un banc de sédiments dans la rivière Bécancour, la Municipalité était prête à défrayer les coûts pour un tel certificat d'autorisation jusqu'au moment où une recommandation de la Direction régionale de la... de l'environnement de Sainte-Marie nous demande de procéder à une étude de caractérisation à savoir s'il y avait ou non présence d'amiante dans le banc de sédiments.

Et là, Monsieur le président, Madame, Monsieur le commissaire, je vous parle d'un banc de sédiments qui n'était nullement formé par une mine d'amiante, je vous parle de quelque chose tout près du Lac à la Truite, à 12 kilomètres de la Mine Normandie, à Vimy-Ridge, et on nous demandait quand même de procéder dans le fond du carottage d'un banc de sédiments dans une rivière à une caractérisation de l'amiante. À partir de là, j'en ai fait mon cheval de croisade personnel et j'ai voulu savoir quelle était la teneur qu'ils nous exigeaient. Et peu importe qui me répondait, on disait qu'à partir du moment où on trouverait trace d'amiante, ce serait considéré comme un matériau contaminé. On parle d'un banc de gravier qui v'là peut-être une trentaine d'années était une mine d'or pour quiconque voulait aller chercher du gravier de rivière pour encore faire nos cours d'école ou faire des choses. C'est un matériau naturel et on nous demandait d'y aller.

Le coût, c'est simple, on partait de 4 500 \$ ou quelque chose comme ça pour un certificat d'autorisation, et on nous demandait de faire une caractérisation à savoir s'il y avait trace d'amiante pour 5 300 ou 5 800 \$. Juste la caractérisation, du simple au double.

Je nous pose la question : à qui profite, finalement, le fait de ne jamais pouvoir faire quelque chose en prétextant l'amiante? Si on avait trouvé trace, il aurait fallu partir d'Irlande et aller à ce moment-là dans le seul site de dépôt qui avait été autorisé par le ministère de l'Environnement à 80 \$ la tonne. C'est sûr et certain que j'ai apposé une fin de non-recevoir au projet du banc de sédiments. Pour ça. Parce que c'est sûr et certain que ce que je sais présentement, et je ne suis pas scientifique, mais ce que je sais présentement, c'est qu'aucune méthode n'est capable de faire une différence entre trace et zéro. Alors, nous devons comprendre que, suite à l'analyse, il y aurait eu nécessairement trace, donc un matériau entièrement naturel aurait été considéré comme contaminé et aurait rapporté à qui?

C'est la question que je nous pose. On a des pistes de solution que je n'exposerai pas ici ce soir parce que ce n'est pas le but de mon exposé, mais quand vient le temps de faire une étude coûts-bénéfice, on nous la demande nécessairement, quand on administre des deniers publics, monsieur Grondin, monsieur Brousseau vous l'ont dit, on nous demande de faire une étude coûts-bénéfice.

En environnement, souvent, on nous expose des coûts puis on prétend que les bénéfiques vont apparaître. Mais je vous dis que le cas d'Irlande, présentement, c'est exactement l'inverse. On veut mettre de l'argent et on nous dit qu'on ne peut pas, qu'il n'y a pas de bénéfiques associés à ça.

Pour aller plus rapidement, maintenant, parce que le temps file, vous verrez les constats du mémoire du GROBEC. Plus précisément, j'attirerai votre attention sur la recommandation numéro 5, qui fait en sorte qu'on demande que le gouvernement du Québec mandate le ministère de l'Environnement de développer un cadre de restauration des sites miniers. Bien sûr, ça, vous l'avez déjà entendu, c'est assez simple. On en fait nôtre, cette recommandation.

La recommandation 6 fait en sorte que la restauration ou la valorisation des résidus miniers amiantés cible en priorité les haldes riveraines de la rivière Bécancour autant que possible, et de ses affluents, bien sûr.

Une septième recommandation :

« Demande qu'en attendant une restauration ou une valorisation, de pouvoir aménager des mesures temporaires de contrôle des résidus amiantés en bordure des cours d'eau. »

Il faut sortir du cadre à savoir si on est sur un terrain privé, si c'est un fossé, si la compagnie minière a les droits jusqu'au milieu de la rivière, si c'est un fossé, si c'est un cours d'eau, si c'est un cours d'eau naturel, si ça prend un CA, si ça ne prend pas... Il faut démystifier ça le plus rapidement possible parce que, présentement, il y a toujours un échappatoire à faire quelque chose en environnement et, encore une fois, on prétexte l'environnement pour ne rien faire.

Huitième recommandation, bien sûr vous verrez qu'il y a une proposition de création et d'animation d'un comité de pilotage. Nous en ferons partie, Irlande, car nous sommes impactés et nous le serons tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas une décision claire, appuyée sur la science, qui viendra baliser des mesures d'actions concrètes.

C'est-à-dire que lorsque l'étude palynologique aura été finie de déposer, si jamais le professeur Galvez décidait d'avoir un plan de restauration, on se pose vraiment la question : comment on serait capable d'appliquer un plan de restaurant -- de restauration, même si on était capable de lever tous les fonds nécessaires pour faire la restauration du Lac à la Truite d'Irlande, on serait peut-être en train de se faire dire : « Ça va vous prendre encore une autre caractérisation, encore une caractérisation. » 2020, un jour, il faut peut-être en sortir. Quand on apporte des données probantes, il faut y croire.

Et ce que je vous dirais, c'est que nécessairement aussi, à partir du moment où les sites deviendraient orphelins, c'est notre principale interrogation : qu'est-ce qui peut se passer? Si la compagnie minière n'a pas déjà déposé son plan de restauration, on se pose la question à savoir : est-ce que ce sont les municipalités qui hériteront de ces terrains-là? Si oui, quelle loi va prévaloir? Le droit minier, le droit municipal, le droit sur la qualité de l'environnement? On se pose encore des questions, et malgré la table de concertation à laquelle je fais partie, sur le GROBEC, on n'a pas toutes les réponses, mais le dialogue est ouvert et l'avenir s'annonce prometteur, au moins pour ça.

Recommandation numéro 8, on demande aussi que le ministère de l'Environnement accorde une priorité de financement à un projet qu'on veut mettre à Irlande, qui est capable de venir séquestrer une partie des sédiments pour ne pas qu'ils se ramassent dans la rivière. Donc, en attendant qu'il y ait un cadre de valorisation qui soit défini par vos travaux, ce serait peut-être prioritaire que le ministère de l'Environnement, la Direction de Sainte-Marie, puisse nous autoriser à faire des travaux d'aménagement

de bassins de sédimentation. C'est une chose, mais c'est une autre chose de nous permettre d'entretenir ces bassins de sédimentation là, parce que présentement, ça prend tout pour être capable d'avoir une autorisation de faire un bassin de sédimentation, et c'est souvent, voire toujours, une fin de non-recevoir pour être capable d'aller enlever les sédiments dans un bassin. Et on ne parle pas encore de draguer un cours d'eau, on parle juste de vider un bassin de sédimentation.

Nécessairement, vous comprendrez que la recommandation d'un comité de pilotage, nous y croyons, nous y participerons. Et quand viendra le temps de déterminer la capacité de support des écosystèmes aquatiques du bassin versant de la Haute-Bécancour, je vous dirais qu'ils sont déjà saturés, ces bassins-là. La capacité de support est atteinte depuis longtemps. On ne voit qu'une répercussion en cascade. Après le Lac à la Truite, on sera rendu au Lac William, on sera rendu au Lac Joseph. Qu'est-ce qu'on aura fait pendant ce temps-là?

Donc, moi, je n'irai pas plus loin ce soir. Si vous avez des questions, ça va me faire plaisir d'y répondre. Je voulais quand même prendre la parole pour une petite municipalité de 925 personnes, qui a à coeur son environnement, qui se débat corps et âme pour le faire, avec un budget d'à peine 1.2 million, vous comprendrez qu'on ne peut pas aller très très loin, sauf de se faire entendre dans le cadre de vos travaux.

Merci de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

LE COMMISSAIRE :

J'ai quelques... votre intervention est très intéressante même si elle n'est pas assortie d'un mémoire, donc on aura les verbatims après et ça fera office de mémoire.

Quand vous dites -- et là, mes questions sont un petit peu techniques et c'est des questions que je voulais poser demain au GROBEC et je ne veux pas vous embêter avec ça, mais là vous avez soulevé la question. Les bassins de sédimentation, est-ce que... puis ma question est franche, je ne le sais pas, je ne connais pas la réponse. Est-ce que les bassins de sédimentation, en en faisant plusieurs, j'imagine que ça en prendrait plusieurs, là, pourraient arriver à circonscrire la sédimentation dans la rivière Bécancour avant que ça arrive au Lac à la Truite?

M. JEAN-FRANÇOIS HAMEL :

Je vous dirais oui, en autant qu'on puisse les vider.

LE COMMISSAIRE :

Oui, les vider.

M. JEAN-FRANÇOIS HAMEL :

Mais le noeud de la question, il est là, puis votre question, elle est hyper pertinente, parce que oui on serait capable de procéder à une décantation en bassin, vous le verrez avec Sandrine Desaulniers et monsieur Simon Lemieux demain, mais le problème c'est qu'on nous dit : « Bien... », mais au ministère de l'Environnement, et c'est peut-être juste une direction régionale qui pense comme ça, mais ils nous disent : « Une fois que le bassin, il est là, s'il est plein, vous ne le videz plus. »

Donc, nous, c'est là qu'on a... on ne fait pas quelque chose, et je vous le dis, je suis agriculteur biologique laitier, on ne fait pas quelque chose pour ne pas l'entretenir, on ne fait pas un jardin pour ne pas l'entretenir, on ne construit pas une maison pour ne pas l'entretenir. On comprend, on trouve un peu absurde l'idée de nous permettre de faire un bassin de sédimentation, mais de ne pas l'entretenir. Vous comprenez?

LE COMMISSAIRE :

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS HAMEL :

Donc, c'est là où on est un peu pris, nous. Et peut-être que monsieur Bérard aura quelque chose d'autre à rajouter pour votre question.

LE COMMISSAIRE :

Puis est-ce que le rationnel du ministère, c'est que ce qui... après que votre bassin est plein, ça devient de la matière contenant de l'amiante et donc on n'y touche plus?

M. JEAN-FRANÇOIS HAMEL :

En partie. Sinon, on applique probablement le nouveau plan régional pour les milieux humides et hydriques, ça deviendrait un milieu humide et hydrique, donc on ne peut pas intervenir. Donc, on est comme pris à travers plusieurs lois environnementales. Je ne dis pas qu'elles sont mauvaises, au contraire, ça en prend. Là, présentement, on constate qu'il y a eu un laisser-aller, qu'il y a eu une industrie un peu cowboy, un peu Far West, qui a fait ce qu'on voit présentement. Si on fait un état des lieux, on est en train de constater. À tous les jours où je passe près de la Lac d'Amiante, je me dis :

O.K., voici ce que mon père a fait toute sa vie. Mais qu'est-ce qu'on est capable de faire pour continuer à vivre avec ça?

Parce que moi, je vous dis juste quelque chose, et vous verrez, le GROBEC ira un peu plus loin dans les zones d'intervention, mais moi je dis toujours que si la mine de la BC *fall* en même temps que la vieille Beaver, ça fait un lac et la rivière Bécancour ne coule plus sur Black Lake, mais il faut évacuer complètement la côte à Black Lake, parce que si ça passe, s'il y a une vague qui se fait, je ne sais pas qu'est-ce qui peut se passer.

On est à l'ère des changements climatiques, on l'a vu tout à l'heure avec les îlots de chaleur. Moi aussi, quand j'ai vu cette carte-là, ça m'a fait écarquiller les yeux quand on a eu la présentation.

Puis moi, ce que je vous dis, c'est qu'on ne peut pas continuer comme ça. Parce qu'on veut faire de l'environnement, on s'entend avec la ville de Thetford Mines pour qu'ils puissent faire une amélioration de leur réseau d'égout. J'entends avec une rencontre, au mois de janvier, au bureau du maire Brousseau, il m'annonce que pour être capable de moins polluer la rivière Bécancour, on va mettre un investissement de 96 millions. Je suis content, mais je suis un peu abasourdi quand j'apprends qu'il y a 16 millions qui va en traitement des résidus amiantés. C'est 16 millions qu'on ne met pas en environnement, qu'on met dans les poches de qui? Est-ce qu'après le BAPE, ce sera l'UPAC? Excusez-moi, j'y vais en toute franchise. Parce qu'on est presque sur le point d'être capable de dire que c'est presque un cas d'UPAC à ce moment-là.

Je le dis, je m'attirerai peut-être des foudres, mais quand j'ai des contracteurs de chez nous qui nous disent : « Je ne devrais pas vous le dire, monsieur le maire, mais j'ai accepté un contrat et les yeux m'ont frisé par en dedans, je me suis mordu les plombages, mais j'ai accepté. Ça n'a pas de bon sens de charroyer des résidus miniers, partir de KB3, aller les porter environ à 20 kilomètres alors qu'on aurait pu les mettre à 20 mètres à côté. » Donc, il y a de l'argent public présentement qui sert à faire d'autres choses que de l'environnement, et on prétexte l'amiante ou on prétexte l'environnement pour faire autre chose ou pour protéger du monde. Il faudrait un jour que ça arrête, ça.

LE COMMISSAIRE :

J'ai terminé. Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS HAMEL :

Merci, monsieur Magnan.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

M. JEAN-FRANÇOIS HAMEL :

Merci, monsieur Zayed. Madame Gauthier, merci.

M. GUY BÉRARD

LE PRÉSIDENT :

Donc, monsieur Guy Bédard.

M. GUY BÉRARD :

Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur Bédard.

M. GUY BÉRARD :

Bonsoir, madame Gauthier, monsieur Magnan. Et toute l'équipe du BAPE, en passant, bonsoir. C'est une longue journée pour vous aussi.

La première chose que je voudrais dire, c'est que présentement au Canada et au Québec... puis en passant, ma présentation va bouger un peu parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont déjà été dites, ça fait que je vais essayer d'être succinct, ça va peut-être pouvoir vous permettre de terminer plus tôt.

Alors, au Canada et au Québec, il n'y a plus de mines d'amiante en exploitation puis il est interdit, comme vous le savez, de fabriquer, vendre et d'exporter des produits en contenant. Le dossier est clos et la Société Asbestos ne demande pas de réouvrir ça. Il nous reste à gérer le passé puis à créer l'avenir.

Ce que nous souhaitons, c'est permettre la valorisation des résidus miniers amiantés, proposer un cadre de valorisation réaliste, responsable, axé sur les résultats tout en étant réellement sécuritaire

pour la population, créer un milieu favorable à la conversion économique et au développement de nos régions, et créer un observatoire, comme on a parlé depuis déjà plusieurs fois. Mais l'objectif pour ça, c'est de pouvoir assurer un suivi rigoureux et scientifique, mais aussi de travailler ensemble et de s'assurer que tous les ministères, tous les intervenants puissent se mettre ensemble à trouver des solutions plutôt que se trouver des excuses pour ne pas faire de choses. Permettre la... -- voyons -- la valorisation des RMA ... -- pour moi, il est tard. -- permettre la valorisation des RMA.

La Société Asbestos existe depuis plus de 100 ans, elle a accumulé déjà plus de 160 millions de tonnes de résidus miniers amiantés sur 480 millions de pieds carrés.

En passant, j'aimerais ça inviter les gens qui n'ont jamais vu ça, une mine, à venir sur le site, si on nous le permet, et voir le gigantisme et l'ampleur de ce dont on parle. Parce qu'on en parle toujours ici, mais moi je ne l'avais jamais vu avant de faire partie du groupe de la société, et je dois admettre que c'est hallucinant et c'est... les mots ne peuvent pas le décrire.

Ensuite de ça, on a démontré à plusieurs... nous, on a démontré à plusieurs reprises notre capacité de manipuler ces résidus amiantés sans jamais augmenter le niveau de bruit de fond dans la région, en faisant des simulations et en prenant des tests, et de la végétalisation et du reboisement. Ça, c'est avec la société Englobe qui, elle, doit, dans son CA, prendre des tests deux, trois fois l'an, et les tests sont toujours à l'intérieur des normes et à l'intérieur presque toujours de... du bruit de fond. Quoiqu'on a de la difficulté avec la définition du bruit de fond, mais moi je parle de 0043.

Il a été clairement établi que laisser les haldes sans rien faire...

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi.

M. GUY BÉRARD :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

C'est ce à quoi vous faites référence dans votre mémoire, à la page 10, c'est ça?

M. GUY BÉRARD :

Sûrement, oui. Si vous voulez, la page 10, je peux la regarder.

LE PRÉSIDENT :

Parce que je me suis dit : à quoi il fait référence? Mais là, je comprends.

M. GUY BÉRARD :

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

Donc, à 004?

M. GUY BÉRARD :

Oui, effectivement. Et d'ailleurs, dans le rapport, dans l'annexe, vous avez tous les résultats des tests.

Il a aussi été clairement établi que laisser les haldes sans rien faire, ce n'est pas souhaitable puis on s'exposerait à plus d'érosion et autres problèmes qui seraient incontrôlables plutôt que de le faire de façon contrôlée.

Moi, je crois que tous les intervenants devraient soutenir la valorisation, car en termes de processus d'extraction des métaux et de désamiantage des résidus amiantés, tout le monde gagne. À la fin, on réussit à faire quelque chose qui a de la valeur, puis en même temps on désamiante de façon importante la région.

C'est un modèle d'économie circulaire idéal, c'est déjà miné, c'est déjà là, c'est facile à aller chercher. Il y a 800 millions de tonnes disponibles avec 25 % de magnésium, on en a parlé plusieurs fois. Ça représente environ 400 milliards pour le Québec et nos régions. Ça, c'est le minimum, on ne parle que du magnésium, il y a d'autres produits qui peuvent être... aller chercher là-dedans. Je pense que c'est significatif, même si on le compare au budget de la santé au Québec, parce que le un milliard ne l'était pas, mais 400, ça pourrait commencer à l'être.

Nous, on exige, pour être capable de pouvoir faire ça, d'avoir des règles claires pour être capable d'attirer les investisseurs, c'est certain. On parle de cadre de valorisation réaliste, bien on parle un peu aussi du bruit de fond par rapport à ça dans le cadre d'évaluation. Mais en premier, ce qu'on veut, c'est s'assurer que la santé de la population soit prise en compte et protégée. Et ce qui veut dire qu'il n'y aurait aucun projet qui, pour moi, si elle augmentait le bruit de fond -- quand on saura ce que c'est -- qui devrait être permise sans prendre des moyens d'arrêt immédiat pour s'assurer que ça ne se reproduise pas.

Alors, le cas échéant, toutes les normes et les règles que nous aurions seraient toujours subordonnées au fait que ça n'affecte pas la population. Je n'ai pas le même intérêt pour le... -- ce n'est pas « l'intérêt », n'est pas le bon terme, je n'ai pas la même opinion pour ce qui est des travailleurs, parce que là on peut aller avec la robotisation, les moyens de protection individuelle excessivement sévères, et et cetera. Donc, je considère que les travailleurs peuvent être protégés et/ou remplacés aujourd'hui avec les technologies d'aujourd'hui. La population, c'est plus difficile. Ça fait que je pense qu'on a un devoir à cet égard-là.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi de vous interrompre.

M. GUY BÉRARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Lors de la ren... d'une des rencontres sectorielles, un expert nous avait indiqué qu'il était convaincu, avec la technologie qui existe à l'heure actuelle, le bruit de fond pourrait effectivement, un coup fixé, là, ne pas augmenter avec des travaux...

M. GUY BÉRARD :

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

... ne pas augmenter dans... je dirais, dans, selon mes termes, nos récepteurs sensibles, mettons, dans les résidences limitrophes, et cetera. Vous, vous venez de dire la même chose, au fond vous dites : « Je pense... », je vous reprends textuellement ou à peu près...

M. GUY BÉRARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... « Je pense que nous pourrions faire les choses sans augmenter la concentration relative au bruit de fond. »

M. GUY BÉRARD :

Hum hum. Je pense que nous devons.

LE PRÉSIDENT :

C'est un devoir, pour vous?

M. GUY BÉRARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et si jamais les travaux de valorisation devaient entraîner une augmentation du bruit de fond aux résidences les plus proches et donc faire en sorte que certains citoyens soient exposés à des concentrations plus élevées qu'à l'actuel, ça serait votre réaction?

M. GUY BÉRARD :

Il y a deux possibilités : on arrête en trouvant des moyens de le réduire et de s'assurer qu'ils n'augmentent pas, ou on relocalise, avec leur permission, et/ou on les envoie à un endroit qui... Parce qu'on parle de projets, vous savez, des projets de revalorisation, c'est des projets qui vont exiger des investissements de 300, 500 millions, un milliard de dollars, ce n'est pas des projets qu'on peut faire avec un prêt bancaire à la Caisse populaire à 40 000 puis on part dans le garage puis on fait une business. Ce qui fait que quand on fait des investissements de cette envergure-là, si effectivement ça devait créer un problème pour des résidences limitrophes, bien soit on les relocalise et/ou on met des moyens d'atténuation subséquents.

À date, les projets dont j'ai entendu parler sont très très loin de créer ce potentiel de problème là. Et deuxièmement, ils éliminent l'amiante du résidu qui reste.

LE PRÉSIDENT :

Ah, mais je pense qu'on a entendu la même chose. Mais considérant que plusieurs résidences sont relativement proches des haldes...

M. GUY BÉRARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... à Thetford Mines, quand vous dites « on pourrait les relocaliser », ça serait les relocaliser où puisque la majorité du territoire, finalement, de Thetford Mines est proche des haldes?

M. GUY BÉRARD :

Bien, ça serait probablement ou on ne fait pas de travaux pour l'instant, puis comme on a... comme je vous dis, on a environ 480 millions de pieds carrés, ça fait qu'il y a quand même beaucoup d'endroits disponibles.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce que vous dites, au fond, c'est que ça pourrait être un autre endroit proche des haldes, mais des haldes qui sont, entre guillemets, vierges?

M. GUY BÉRARD :

Mais... oui, mais...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça?

M. GUY BÉRARD :

Oui, mais par contre, il faut prendre aussi en considération le fait que tout le monde n'arrête pas de parler de poussière des haldes qui est transportée par le vent et... il y a beaucoup de folklore là-dedans, il n'y a pas beaucoup de données. Nous, on a fait les données dont... que vous avez en annexe, et on était à 0.040... 0.004 avant de faire la simulation avec des camions dix roues puis des loaders et prendre les haldes. On était à 0.004 quand on a fait les huit semaines avec les camions, par des journées ensoleillées toujours, avec minimum deux jours d'ensoleillement. Et on était à 0.004 en moyenne après pour les quatre semaines subséquentes.

Pourquoi est-ce qu'il n'y avait pas de poussière? J'avais même un vidéo, mais je ne l'ai pas remis, je pourrais le renvoyer peut-être si c'est permis, mais j'avais un vidéo avec les camions dix roues qui rejettent le produit qu'on a pris directement des haldes, en été, au soleil, et on voit qu'il n'y a aucune poussière, parce qu'il y a un... une humidité naturelle. Au mois d'août... j'ai été très surpris en passant moi aussi par la cartographie de la... la chaleur...

LE PRÉSIDENT :

Les îlots de chaleur?

M. GUY BÉRARD :

Oui, parce qu'au mois d'août, quand on va dans nos résidus et on les prend avec des loaders, c'est gelé. C'est encore gelé. Et je pense, mais là je ne suis pas un spécialiste, si vous me permettez, vous me donnez quelques jours, je vais aller faire l'évaluation, je pense que c'est parce qu'on capte le CO₂ de façon naturelle par carbonatation sur les haldes et ça fait une croûte de carbonate. Et je crois que cette réaction chimique là doit être exothermique, c'est pour ça probablement qu'on voit ça. Ça, ou le fait que la croûte de carbonate, avec le soleil, garde la chaleur et intensifie la chaleur en surface.

LE PRÉSIDENT :

Je vais vous laisser terminer.

M. GUY BÉRARD :

Merci.

Ensuite, on voudrait qu'on puisse cesser d'exagérer le risque et reconnaître notre réalité et les faits réels chez nous. On en a parlé déjà. Selon Statistique Canada, l'espérance de vie à Chaudière-Appalaches est la troisième plus élevée au Québec, ce qui m'a surpris sachant tout ce qu'on dit. Surtout que si on parle... l'espérance de vie dont je parle était relative à 1996. Et en 1996, si on prend le 40 ans de latence, les gens qui étaient dans la ville à ce moment-là devaient avoir été dans la période la pire pour le niveau d'empoussiérage et d'amiante dans l'air.

Les études de risques utilisées ne semblent pas se matérialiser par rapport à la réalité de la ville. Selon l'analyse de risques qu'on a faite, nous, à 0.004, on aurait une personne sur 1 613 ans qui pourrait être atteinte d'une maladie reliée à l'amiante. Ça ne semble pas tout à fait aller avec ce qu'on entend par rapport au calcul de risque.

Les mesures de précaution irréalistes, on en a parlé, un kilomètre, un mètre, pourquoi? Si on mesure puis on s'aperçoit qu'il n'y a absolument pas de différence dans le niveau d'amiante dans l'air. On voudrait maintenir la norme d'industriel de 1 fibre/cc parce qu'à présent aucune étude ne démontre qu'il y a un risque mesurable avec cette norme parce que ça c'est industriel pour les travailleurs. Donc, c'est huit heures, cinq jours, 1 fibre maximum, mais toujours avec l'obligation de réduire le nombre d'expositions au maximum pour nos travailleurs.

Ensuite, ça, cette norme-là, nous permet de croire qu'on pourrait avoir des projets innovants et futurs qu'on ne connaît pas présentement. Si on le met trop restrictif au départ, bien à ce moment-là ça pourrait empêcher d'avoir certains de ces projets.

Toutefois, encore une fois, si on fait le suivi avec l'observatoire que je ne vais pas parler en dernier, là, mais je vais juste nommer parce que tout le monde en a parlé, mais si on fait les suivis et qu'il y avait une augmentation quelle qu'elle soit, bien on aurait l'obligation automatique de, et on pourrait la changer et la réduire à ce moment-là.

Ensuite, pourquoi créer un milieu favorable à la conversion économique et au développement de nos régions? Bien, je pense que ça va de soi, on veut favoriser le développement d'une zone d'innovation dans la région de Thetford Mines. Ça permet le nettoyage, la décontamination et la restauration des terrains miniers au coeur de la ville. C'est en harmonie avec le plan de développement économique de la ville, de la MRC puis du gouvernement aussi.

Ensuite de ça, on voulait proposer l'observatoire de veille environnementale, mais je ne vais pas élaborer là-dessus, il est tard et puis tout le monde en a parlé déjà.

Puis comme je vous disais tantôt, si jamais certains d'entre vous voulaient visiter le site, ça me ferait plaisir de vous organiser une visite, que vous voyez physiquement ce dont ça a l'air, si vous n'avez jamais eu l'occasion de visiter des mines.

LE PRÉSIDENT :

Juste une question ponctuelle, monsieur Bérard. Vous avez joint la publication -- une publication du docteur Nolan.

M. GUY BÉRARD :

Hum hum. Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que cette... ce rapport-là a été publié dans une revue avec... une revue internationale?

M. GUY BÉRARD :

Pas encore, à ma connaissance.

LE PRÉSIDENT :

Non?

M. GUY BÉRARD :

Je ne sais pas s'il l'a fait dans l'intention de pouvoir le publier éventuellement. Ce rapport-là a été demandé dans un contexte où on avait demandé un certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement. Il nous avait été refusé parce qu'on disait que le site était à moins d'un kilomètre du périmètre urbain. Et suite à ça, on avait décidé d'aller judiciairiser cette... ce dossier-là. Et pour démontrer qu'on... le kilomètre n'avait pas d'incidence sur le projet, c'est là qu'on a fait la simulation dont je vous ai parlée, et qui nous a donné des résultats qui m'a surpris aussi. On a essayé de comprendre pourquoi on avait ces résultats-là, mais ça semble... c'est compatible avec tous les autres résultats d'Englobe et puis de la réalité du bruit de fond que, depuis 10 ans, ne semble pas avoir vraiment évolué, quoi qu'on ne connaît pas tous les paramètres de comment on prend les mesures, donc c'est difficile de pouvoir se prononcer. Mais disons qu'on est rendu très loin en bas de 0.1 ou de 1 fibre, à 0.004, ça fait que ça monte à 0.006 ou que ça soit à 0.002, il n'y a pas une incidence sur la mortalité importante à ce niveau si petit.

LE PRÉSIDENT :

Mais restons quand même dans les concentrations de type environnemental...

M. GUY BÉRARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... parce que quand vous faites la comparaison avec de 1 ou 0,1, vous faites une comparaison avec le milieu de travail où les travailleurs sont protégés, et cetera. Donc, je ne voudrais pas mêler les deux, là, si vous permettez, là. Mais quand vous dites 0,004 et que vous avez réalisé, avec les travaux que vous avez faits, que la concentration est restée la même, est-ce que vous avez utilisé essentiellement des modèles pour savoir si la concentration est restée la même?

M. GUY BÉRARD :

On a utilisé la méthodologie utilisée par l'IRSST, la méthode...

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous avez échantillonné, donc la microscopie électronique...

M. GUY BÉRARD :

On a échantillonné avec les cartouches par MOCP. Et on a 10 % par MET.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. GUY BÉRARD :

On avait 80 tests totaux, il y en a un qui a été rejeté parce qu'il y avait eu une erreur dans le système de pompage, les 79 autres étaient là, et vous voyez l'écart dans tous les tests. Il y avait certains tests qui étaient plus élevés, qui nous ont surpris, c'était avant les travaux, en passant. Les tests les plus élevés étaient avant qu'on commence à travailler. Et puis on ne sait pas pourquoi, c'était sur une seule station. On l'a fait au MET, dans un cas, ça a réduit puis c'est redevenu près de 0.004; dans l'autre cas, c'est à 0.0... 0.08 ou quelque chose comme ça. Mais la moyenne des 80 tests étant à 004, la moyenne avant était à 004 après et pendant. Ce qui fait que la perception de la poussière qui émane de façon magique avec le vent, ce n'est pas une réalité sur le terrain, ça ne semble pas être une réalité.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. GUY BÉRARD :

En tout cas, lorsqu'on a fait les tests.

LE PRÉSIDENT :

Il faut juste être prudent quand vous dites ça, parce que là on parle par millilitre.

M. GUY BÉRARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas par mètre cube, là. Et généralement, toutes les données, quand on les présente, là, quand on parle de poussières...

M. GUY BÉRARD :

On parle par centimètre cube. Effective...

LE PRÉSIDENT :

Non. Non, on parle par mètre cube.

M. GUY BÉRARD :

Oui, là si vous parlez par mètre cube, c'est mille fois.

LE PRÉSIDENT :

Et là, c'est... centimètre cube, c'est par... centimètre cube, c'est égal à millilitre.

M. GUY BÉRARD :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Mais quand on parle de poussières, tous les critères, et cetera, font référence à des, souvent, des microgrammes par mètre cube. Donc, si vous prenez ce 0,004...

M. GUY BÉRARD :

C'est quatre.

LE PRÉSIDENT :

... fibre par millilitre...

M. GUY BÉRARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Non, ça ne donne pas quatre par mètre cube. Ça donne 4 000 par mètre cube. 4 000. Mais en tout cas, tout ça pour dire, il faut juste faire attention...

M. GUY BÉRARD :

Ce n'est pas 100 fois?

LE PRÉSIDENT :

C'est...

M. GUY BÉRARD :

Mille fois?

LE PRÉSIDENT :

Il y a un million de millilitres dans un mètre cube.

M. GUY BÉRARD :

O.K., merci. Je suis ingénieur mécanique, mais je l'ai...

LE PRÉSIDENT :

Non non, mais enfin, mais je vous dis ça, parce...

M. GUY BÉRARD :

... il est tard.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, ce sont des propos qu'on entend puis il faut juste... surtout que c'est vous qui nous

donnez les... ces données-là, donc c'est surtout bien les interpréter, bien leur donner le sens et les limites qu'elles ont, là.

LA COMMISSAIRE :

Juste une petite précision, monsieur Bérard, vous avez dit que le processus pour le certificat d'autorisation est judiciairisé à l'heure actuelle parce que vous êtes à l'intérieur du un kilomètre. À quelle distance exactement est-ce que vous êtes?

M. GUY BÉRARD :

Entre 3 et 500.

LA COMMISSAIRE :

Entre 3 et 500 mètres...

M. GUY BÉRARD :

Et 500 mètres, hum hum.

LA COMMISSAIRE :

... du périmètre?

M. GUY BÉRARD :

Exact.

LA COMMISSAIRE :

Très bien. Merci.

LE COMMISSAIRE :

Moi, j'ai une petite question, monsieur Bédard, une précision. À la page 10, vous mentionnez :

« De plus, il appert que, dans la région de Thetford Mines, le risque de mortalité causé par le chrysolite -- chrysotile, pardon -- semble toujours très supérieur aux mortalités réelles. »

Je ne comprends pas le sens de cette phrase-là.

M. GUY BÉRARD :

Ce que je veux dire, c'est que, quand on regarde le docteur Camus, le tableau du docteur Camus, il y avait 8 par 100 000 ou 400 par 100 000 ou je ne sais pas quoi, là, de population, et ça semble toujours supérieur à la réalité que nous semblons avoir localement. C'est... les projections... normalement, en ingénierie, lorsqu'on fait des projections puis on fait des suppositions, bien on l'évalue avec la réalité. La réalité, c'est qu'on a 25 000 personnes à Thetford Mines depuis, je ne sais pas combien d'années, mais depuis 10 ans ou 15 ans, et si ces chiffres-là s'avéraient exacts, la quantité de gens qui seraient décédés de maladies reliées à l'amiante dans la région serait beaucoup plus grande que celle que nous semblons...

LE COMMISSAIRE :

Je comprends.

M. GUY BÉRARD :

... les chiffres que nous avons entendus.

LE COMMISSAIRE :

O.K., je comprends.

M. GUY BÉRARD :

Ça fait que dans ce contexte-là. Puis lorsque je fais faire l'évaluation au docteur Nolan, lui arrive à un sur 1 600 ans par rapport à 004. Maintenant, ça n'a pas toujours été là non plus dans la ville, puis ceux qui décèdent aujourd'hui, si le temps de latence est 20 à 40 ans, bien effectivement c'était dans les années où il y avait moins de précautions.

LE COMMISSAIRE :

Ça va. Merci.

M. GUY BÉRARD :

Fait plaisir.

LA COMMISSAIRE :

Juste, je suis en discussion, là, mais je vais vous la poser quand même parce que mes collègues sont intéressés à mieux comprendre. Les mesures que vous avez prises pour, justement, là, la caractérisation, là, des émissions, à quel moment est-ce que ça a été pris? Est-ce que c'était...? Je sais que vous avez mesuré le bruit de fond avant, puis ensuite c'était durant les travaux.

M. GUY BÉRARD :

Hum hum.

LA COMMISSAIRE :

Est-ce que vous en avez fait après? Combien de temps après?

M. GUY BÉRARD :

Dans le fond, on a eu quatre semaines avant les travaux, on prenait une demi-journée par semaine, donc quatre tests avant de commencer les travaux de simulation. Ensuite de ça, on a fait huit semaines durant les simulations, encore des demi-journées. Puis comme je disais, c'est toujours des journées qui étaient ensoleillées, vous avez la température, l'humidité relative, le vent. Et à ce moment-là, on prenait des dix roues, des camions dix roues, et puis on allait domper puis on prenait avec un bulldozer et on le poussait dans le... dans la mine Johnson, là, le site où on voulait faire le certificat d'autorisation. Et puis, ensuite de ça, on a fait un autre quatre semaines, donc quatre journées, où il y avait cinq stations par journée, d'où le 80 tests total. Et il y avait une station au Cégep. Ça a été fait par le CTMP, en passant. Et il y avait une station au Cégep qui calculait aussi le bruit de fond, et... puis dans tous les cas, c'était approximativement la même chose.

LA COMMISSAIRE :

Merci.

M. GUY BÉRARD :

Fait plaisir.

LE COMMISSAIRE :

En lien avec ça, j'ai lu votre rapport, mais ce n'était pas clair dans mon esprit que... parce que tout à l'heure vous avez mentionné que c'était après deux jours d'ensoleillement, mais là vous ne mettiez

pas du tout d'abats-poussière sur la halde ou sur le camion avant que...

M. GUY BÉRARD :

Pas sur la halde. Il y a quelques journées où on en a mis sur les chemins.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Ah, oui! c'est vrai, j'ai lu ça. Je l'ai lu, oui.

M. GUY BÉRARD :

Parce que les chemins sont... c'est du stérile, ce n'est pas des chemins amiantés, on se doit... pour les chemins de mines, on devait avoir, à cause du CA, le certificat d'autorisation pour Englobe, ce sont des chemins qui sont avec de la roche stérile, mais il y a de l'empoussièrement, et comme on savait que le MOCP mêle parfois les types de fibres...

LE COMMISSAIRE :

Oui.

M. GUY BÉRARD :

... c'est pour ça qu'on avait une très grande corrélation entre le MET, nous, et le MOCP.

LE COMMISSAIRE :

MOCP?

M. GUY BÉRARD :

Parce qu'on était sur une mine où il n'y avait pas de bois puis pas de feu de foyer...

LE COMMISSAIRE :

C'est ça.

M. GUY BÉRARD :

... pas de... pas d'autres fibres théoriquement. Et on a arrosé pendant quelques journées, mais

pas tous les jours, on a arrosé, voir s'il y avait une différence, et puis on n'en a pas...

LE COMMISSAIRE :

Vous parlez des chemins ou...?

M. GUY BÉRARD :

Les chemins, oui.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. GUY BÉRARD :

Pour les camions.

LE COMMISSAIRE :

Puis votre...

M. GUY BÉRARD :

Mais les haldes, on ne l'a jamais fait.

LE COMMISSAIRE :

C'est ça. Puis votre interprétation, dans les haldes, c'est qu'il y a un niveau d'humidité suffisant pour empêcher les fibres d'amiante de se volatiliser lorsque la benne...

M. GUY BÉRARD :

C'est...

LE COMMISSAIRE :

... ou lorsque le tracteur va charger, là, les camions.

M. GUY BÉRARD :

C'est visible. J'ai un vidéo, je vais vous l'envoyer, je vais le remettre à la commission.

LE COMMISSAIRE :

C'est bien.

M. GUY BÉRARD :

Je l'avais déjà envoyé, mais c'est... vous pouvez le regarder en haute définition, c'est tout à fait visible que le produit qui vient de la halde semble mouillé.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. GUY BÉRARD :

Et comme je vous disais, au mois d'août, là, on creuse dans la halde puis on tombe dans la glace. C'est pour ça que j'étais un peu surpris de voir, il faut que je pose la question, là, pourquoi c'est chaud en haut puis froid en dedans, là. Comme un Oreo ou le secret de la Caramilk, là, mais c'est définitivement froid à l'intérieur.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Bien, merci.

M. GUY BÉRARD :

Fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Bien, merci beaucoup à vous.

M. GUY BÉRARD :

Merci. Oui?

LE PRÉSIDENT :

Pardon, on m'a indiqué que vous aviez... nous sommes dans la période des corrections, là, des...

M. GUY BÉRARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... on m'a dit que vous vouliez vous prévaloir de droits de rectification d'une donnée qui serait erronée ou quelque chose de cette nature-là?

M. GUY BÉRARD :

Oui, tout à fait. Malheureusement, j'ai oublié le nom des présentateurs, mais c'est les deux jeunes citoyens qui sont venus ici. Sur une des *slides*, excusez l'anglicisme, c'était écrit qu'il n'y avait aucune captation de CO₂ dans les haldes. Et quand elle parlait, je croyais... j'avais entendu le contraire, mais ce que j'ai lu, à moins de m'être trompé, sur la *slide*, c'était écrit qu'il n'y avait aucune captation de CO₂. Or, les haldes captent le CO₂ de façon naturelle, il y a un phénomène de carbonatation. Puis c'est ce que je crois qui explique la chaleur aussi, mais en tout cas, ça, sous toute réserve, là, je suis ingénieur mécanique, pas géologique.

Puis j'avais deux autres petits commentaires qui étaient de clarification. On m'a dit que ça fonctionnait aussi. On a parlé de sécurité sur les haldes, qui faisait ça? En passant, c'est nous. Puis on appelle souvent les policiers lorsque les jeunes se promènent en... soit en VTT ou en motocross sur les haldes. On a même fait des tranchées pour éviter que les jeunes puissent monter les haldes, parce qu'ils parlaient d'une rue dans le vieux Saint-Maurice qui ressemble à une piste d'atterrissage, là, je pense qu'on peut atterrir un Cessna là-dessus certain, et ça s'en allait vers les haldes puis ils passaient par là. On a fait deux tranchées pour, justement, éviter que les jeunes... Ça fait que dès qu'on le sait, puis on a des bâtiments aussi qui sont très très dangereux parce qu'ils sont délabrés, et puis c'est des bâtiments de six, huit étages qui sont très dangereux. Alors, on a des gardiens de sécurité qui passent leurs journées, leurs nuits à faire des tournées. Ils connaissent les points chauds puis ils essaient de le faire, lorsqu'on en trouve, on appelle les policiers. Ça fait que ça, c'est fait de façon régulière.

Et la dernière chose était la... lorsque vous parliez...

LE PRÉSIDENT :

Mais je voulais juste...

M. GUY BÉRARD :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

... vous indiquer que ce deuxième point n'est pas une correction.

M. GUY BÉRARD :

Ah!

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire que la photo, elle représente bien ce qu'elle doit représenter. Vous, vous avez apporté une information complémentaire...

M. GUY BÉRARD :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

... pour dire : « Si ça, ça arrive, nous on ferait telle chose. »

M. GUY BÉRARD :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Mais vous ne corrigez pas le fait.

M. GUY BÉRARD :

O.K. L'autre -- bien, c'est parce qu'on avait dit qu'il n'y avait pas de sécurité, je voulais juste corriger qu'il y en avait, mais je suis d'accord avec vous.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. GUY BÉRARD :

Le troisième point, c'était lorsque vous parliez de bruit de fond dans le sol, pourquoi est-ce qu'il n'y en a pas? La réponse est relativement simple, en tout cas pour nous, c'est que dès qu'on atteint le 0.1 % en volume à volume dans les matériaux, le sol étant un matériau, c'est considéré comme étant amianté et on prend la précaution maximale, c'est fini. Ça, ça a été fait pour l'intérieur, comme vous le savez.

Maintenant, dans le sol normal à Thetford Mines, vous creusez 300 pieds dans la terre puis vous allez trouver une trace, parce que c'est 0.1 %.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. GUY BÉRARD :

0.1 % en volume en volume -- puis là, là, je vais me tromper dans mes calculs, il est trop tard puis je ne l'ai pas fait, là, parce que c'est une correction -- mais si vous avez, selon le ministère ou les divers ministères, de 15 à 40 % d'amiante dans les résidus miniers, et on sait qu'en teneur, c'est à 5 %, une mine est considérée riche en volume et... euh! pas « en volume », en poids.

LE PRÉSIDENT :

En poids.

M. GUY BÉRARD :

Donc, de 5 à 40 égale ce qu'il reste une fois que j'ai extrait puis vendu la fibre d'amiante. Si on présume qu'il reste 1 à 2 % maximum, on présume qu'ils devaient en sortir au moins 50 % de la patente, eux autres, à l'époque, là vous auriez 2 % égale... 2 % en volume égale 40 %, de 30 à 40 % en volume à volume. Et là, on parle de 0.1 % en volume à volume, alors partez de 40 à 0.01, c'est 400 fois moins.

On est sur un site amianté, il va en avoir jusqu'en Chine. Ça fait que si on prend le 0.1 puis on l'applique à l'extérieur... puis à l'intérieur, c'est normal. À l'intérieur, on est tous d'accord avec ça, parce

que, quand on fait des travaux à l'intérieur, dépendant de la vitesse à laquelle on fait des travaux, on va dégager des matériaux, on ne sait pas combien de fibres, et on peut en dégager des centaines de millions à 0.1. Donc, ça va quand même créer un problème de santé, puis à toute évidence, c'en est un, parce qu'il y a beaucoup de mortalités causées par les RMA dans les constructions. Donc, personne n'argumente ça.

Mais lorsque vous arrivez dans un sol amianté, là ça crée un problème majeur, parce qu'à 0.1, on arrête, puis 0.1 est équivalent à 400 fois moins. Ça n'a comme aucun sens. Et comme je vous dis, il y en a jusqu'en Chine, parce que c'est géologique ici, chez nous. Sans compter la pluie qu'il y a eu de neige, ou la neige qu'il y avait annuelle qui est partout sur les terrains, elle a dû rester à quelque part elle aussi, j'imagine, mais je n'étais pas là à l'époque.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup, monsieur Bérard.

M. GUY BÉRARD :

Merci.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

Merci à tout le monde. Nous arrêtons la deuxième séance d'audience publique, et nous reprendrons demain matin à 9 h. Alors, je vous souhaite à toutes et à tous, bonne nuit.

LEVÉE DE LA SÉANCE
SÉANCE AJOURNÉE AU 19 FÉVRIER 2020, À 9 h

Je, soussignée, VÉRONIQUE SANGIN, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'audience que j'ai entendue via diffusion audio, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

Véronique Sangin

Véronique Sangin, s.o.